



## NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,  
du budget et de l'administration****Troisième rapport: Propositions de programme  
et de budget pour 2006-07***Table des matières*

	<i>Page</i>
Discussion générale, vue d'ensemble, aspects budgétaires et priorités régionales .....	1
Objectifs stratégiques, stratégies thématiques et initiatives focales .....	14
Objectif stratégique n° 1 .....	14
Objectif stratégique n° 2 .....	17
Objectif stratégique n° 3 .....	20
Objectif stratégique n° 4 .....	22
Capacités institutionnelles et gouvernance, appui et management .....	25

*Annexes*

I. Observations du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration .....	39
II. Réponse intérimaire du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration .....	43
III. Réponse du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration .....	48

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 9, 10, 11 et 17 mars 2005 pour examiner les Propositions de programme et de budget pour 2006-07, sous la présidence de M. P. Séguin, Président du Conseil d'administration. M. B. Botha (porte-parole employeur) était rapporteur.
2. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2006-07. Ce document<sup>1</sup> contient un message du Directeur général, une vue d'ensemble avec les aspects budgétaires, y compris le budget stratégique proposé pour 2006-07; les priorités régionales; des informations détaillées sur les objectifs stratégiques, les stratégies thématiques et les initiatives focales; des informations sur les capacités institutionnelles ainsi que sur la gouvernance, l'appui et le management; le projet de budget des dépenses et des recettes pour 2006-07 et plusieurs annexes documentaires.
3. Le Directeur général a ouvert les débats par une présentation de ses propositions de programme et de budget. Cette déclaration figure à l'annexe I du présent document.
4. Le Président a présenté la structure proposée dans le document GB.292/PFA/8/D1 pour l'examen de la huitième question à l'ordre du jour, structure qui a été approuvée par la commission.

## **Discussion générale, vue d'ensemble, aspects budgétaires et priorités régionales**

5. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a entamé son propos en soulignant l'évolution relative défavorable du budget de l'OIT comparé à celui d'autres agences des Nations Unies et à celui de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Il a fait part de son soutien au Directeur général dans sa remise en cause de la croissance réelle zéro. M. Blondel a estimé que certaines fonctions de l'OIT, attendant notamment à la liberté syndicale, aux normes internationales du travail et aux relations avec les partenaires sociaux, étaient incompressibles. Il a mentionné les nouveaux défis relevés par l'OIT mettant celle-ci en situation de répondre à de nouvelles demandes en rapport avec une mondialisation plus juste. M. Blondel a rappelé plusieurs expressions récentes de soutien aux propositions de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, de la part de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Sommet spécial de l'Union africaine et de la réunion régionale européenne.
6. Le groupe des travailleurs reconnaît la nécessité des investissements institutionnels identifiés dans les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 mais il est d'avis qu'un examen plus détaillé est nécessaire. L'orateur a souligné le dilemme douloureux dans lequel est placée l'OIT qui se trouve face à des dépenses urgentes de maintenance que les budgets à croissance nulle successifs l'empêchent d'engager. Il a espéré que la réunion du Sous-comité du bâtiment pourrait formuler un plan d'investissement à plus long terme.
7. M. Blondel a fait part de son soutien aux principales orientations des propositions de programme et de budget, conformes au Cadre stratégique pour 2006-2009 ainsi qu'aux recommandations de la Commission mondiale, même si certaines formulations lui paraissent trop générales et peu précises quant au choix des pays. Il a observé que les initiatives focales sont loin d'être focalisées quant aux ressources, indicateurs et responsabilités pour l'exécution. M. Blondel a fait part de son inquiétude quant à l'incidence des économies réalisées à hauteur de 18,3 millions de dollars sur les services

<sup>1</sup> Document GB.292/PFA/8.

techniques de l'OIT. Il a réitéré son opposition à des sacrifices dans les fonctions dites incompressibles de l'OIT pour financer d'autres dépenses.

8. Concernant les priorités régionales, le porte-parole du groupe des travailleurs a regretté l'absence de référence dans les propositions pour l'Afrique aux droits des travailleurs et à une participation plus étroite des partenaires sociaux. Il aurait souhaité une meilleure reconnaissance du rôle de la syndicalisation dans l'affranchissement de la pauvreté, et de la nécessité de renforcer les capacités des organisations syndicales. Le dialogue social et les normes internationales du travail méritent une place dans les processus d'intégration régionale.
9. M. Blondel a rappelé que la consolidation de la démocratie aux Amériques passe par un renforcement du dialogue social et des partenaires sociaux, ce qui suppose que cessent les violations de la liberté syndicale et la tuerie des syndicalistes. Les réformes des systèmes de retraite et l'extension de la protection sociale, y compris pour les travailleurs migrants, sont des priorités pour son groupe. Il a également mentionné la question des documents d'identité pour les travailleurs migrants, y compris dans d'autres régions.
10. Concernant les pays arabes, M. Blondel a regretté l'absence de mention de la Palestine et rappelé la demande pour une plus ample traduction en langue arabe des documents de l'OIT. Le dialogue social et un environnement plus favorable pour les partenaires sociaux dans les pays arabes constituent une priorité à ses yeux.
11. M. Blondel a souligné l'importance du suivi des recommandations de la Commission mondiale pour la région Asie et Pacifique. Il a rappelé qu'il ne peut y avoir de travail décent sans liberté syndicale en soulignant l'importance de la promotion et de la ratification des normes internationales du travail dans cette région. Trop souvent, les droits syndicaux sont bafoués dans les zones franches. Il a indiqué que le Japon est très exposé aux délocalisations et à la relocalisation dans les pays où le travail n'est pas décent.
12. Il a regretté l'absence de plus amples informations concernant les apports de l'OIT à la reconstruction des zones affectées par le tsunami et l'importance de son action dans les domaines économiques et sociaux. Il y avait là une bonne occasion d'intégrer le travail décent et les normes internationales du travail dans les appels d'offres lancés dans le cadre des efforts de reconstruction. Il a également regretté l'absence de mention du renforcement nécessaire de l'indépendance des syndicats en Europe où l'on connaît encore des pays sans syndicats et sans syndicats indépendants.
13. Le porte-parole du groupe des travailleurs a exprimé son souhait de voir une meilleure articulation entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. Les projections importantes de ces ressources exigent une meilleure implication du Conseil d'administration dans les priorités à déterminer afin de ne pas hypothéquer le mandat de l'OIT ni réduire les prérogatives du Conseil d'administration.
14. M. Blondel a indiqué que le groupe des travailleurs retrouve l'essentiel de ses préoccupations dans les propositions soumises par le Directeur général tout en rappelant que son groupe a de nombreuses observations plus spécifiques à proposer.
15. M. Botha, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, s'est dit très satisfait de l'effet positif des consultations qui ont été très tôt organisées au sujet des Propositions de programme et de budget pour 2006-07. Il a déclaré partager l'opinion du porte-parole des travailleurs concernant l'importance de la liberté d'association, la constante vigilance à observer pour que cette liberté soit respectée dans tous les Etats Membres, et la nécessité de renforcer les organisations indépendantes d'employeurs et de travailleurs. Il a rappelé les vues et les attentes que son groupe a exprimées en novembre dernier lors de l'examen

du Cadre stratégique pour 2006-2009 ainsi que les priorités qu'il a formulées à cette occasion en mettant l'accent sur le monde du travail. Il s'est félicité de la large place qui est faite dans les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 à la réduction de la pauvreté par la promotion de l'emploi et à la campagne mondiale pour la protection sociale, y compris la lutte contre le VIH/SIDA, et de la continuité avec les précédents programmes et budgets. Le groupe des employeurs reste préoccupé au sujet d'un socle socio-économique.

16. M. Botha a souligné que l'utilité de l'OIT réside dans ce qu'elle fait et non dans ce qu'elle dit; c'est pourquoi les employeurs approuvent sans réserve un renforcement de l'action au niveau national.
17. L'orateur a fait observer qu'en raison de son approche stratégique le document fournit moins de précisions et qu'il est donc difficile de savoir exactement ce qui est proposé. Il a invité le Bureau à revoir le processus, en s'inspirant peut-être des bonnes pratiques utilisées dans d'autres organisations. A son sens, les présentes propositions donnent trop carte blanche au Bureau.
18. M. Botha s'est déclaré préoccupé par les réductions opérées dans le Secteur de l'emploi. Il a souhaité un plus grand soutien des organisations d'employeurs en ce qui concerne l'IPEC et le Programme focal pour la promotion de la Déclaration. Les employeurs sont opposés à toute réduction des activités d'ACT/EMP et d'ACTRAV et souhaitent qu'un soutien accru soit accordé à l'Agenda global pour l'emploi et à la sécurité et la santé au travail.
19. Rappelant l'adhésion des employeurs à une approche plus équilibrée de la mondialisation, M. Botha a signalé, au paragraphe 172, une suggestion malheureuse reliant la mondialisation à la propagation du VIH/SIDA. Il a relevé avec satisfaction que les réserves des employeurs au sujet du Cadre stratégique pour 2006-2009 examiné en novembre dernier serviront de base à cette discussion. Il a insisté sur le fait que c'est au Conseil d'administration de se prononcer sur la suite à donner au rapport de la Commission mondiale.
20. M. Botha s'est déclaré surpris de la difficulté qu'il semble y avoir à obtenir un plus grand soutien des donateurs en faveur de l'emploi, vu que la plupart des gouvernements considèrent l'emploi comme une priorité absolue. Il a encouragé le Bureau à élaborer une stratégie à cet égard. Il a rappelé les préoccupations de son groupe à propos du processus TC-RAM (mécanisme d'allocation de ressources à la coopération technique).
21. M. Botha a fait observer qu'à l'avenir son groupe n'approuvera pas les réductions de programmes ayant pour but de financer des dépenses liées à l'équipement et aux technologies de l'information. Il a évoqué les réductions proposées dans les secteurs de l'emploi et du dialogue social, et en particulier à ACT/EMP et ACTRAV, ce qui est inacceptable, eu égard en particulier au budget proposé pour l'intégration des politiques. Une proposition d'accroissement des crédits budgétaires en faveur des mandants aurait pu être plus facile à appuyer. Néanmoins, la suggestion d'établir un budget d'équipement pour financer les investissements à long terme est judicieuse et mérite d'être étudiée.
22. M. Botha s'est déclaré en faveur des programmes de promotion du travail décent pays par pays, rappelant l'enthousiasme des employeurs qui y ont participé, mais il a déploré que le Conseil d'administration ne soit pas mieux informé et associé à ce processus. Son groupe approuve l'organisation d'une session maritime de la Conférence mais ne voit pas la nécessité d'une session plénière. L'orateur a demandé de plus amples informations sur les dépenses liées à la rotation du personnel.

23. M. Botha a rappelé que son groupe est favorable à une évaluation approfondie, indépendante et transparente. Il a accueilli avec satisfaction la création d'une nouvelle unité mais a demandé plus de précisions à ce sujet.
24. En ce qui concerne les priorités régionales proposées, M. Botha a fait observer qu'elles ne sont pas assez concrètes, en particulier dans les Amériques et en Asie. Son groupe est d'avis que les priorités régionales doivent répondre aux besoins des mandants. L'orateur s'est félicité de l'accent mis sur la participation des mandants aux programmes nationaux de réduction de la pauvreté et il a demandé que des mesures soient prises d'urgence pour combattre le VIH/SIDA en Afrique et en Asie. Il a noté avec satisfaction l'aide apportée par le BIT aux zones touchées par le tsunami mais il aurait apprécié des informations plus détaillées. D'une manière générale, il s'est déclaré préoccupé du temps que le BIT met à réagir. L'orateur a exprimé l'espoir que les résultats de la septième Réunion régionale européenne influenceront sur les propositions de programme et de budget, particulièrement en ce qui concerne l'emploi, qui est la première priorité de cette région. Pour ce qui est des partenariats avec les autres organisations du système des Nations Unies, il a mis en garde l'OIT contre le risque de s'écarter de son propre programme et des questions relatives au monde du travail.
25. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, prenant la parole au nom des PIEM, s'est déclarée favorable au management axé sur les résultats, y compris à la budgétisation axée sur les résultats, et s'est félicitée des efforts accomplis jusqu'ici. Elle avait espéré que les informations actuellement disponibles dans le système IRIS seraient davantage utilisées dans les Propositions de programme et de budget pour 2006-07. Elle a incité le BIT à poursuivre cette approche, particulièrement en vue d'établir des liens plus clairs entre apports et résultats et de pouvoir opérer des choix plus judicieux compte tenu du peu de ressources disponibles.
26. Les PIEM approuvent le principe de faire du travail décent en tant qu'objectif mondial le thème intégrateur pour la période 2006-07, ainsi que la priorité qui continue d'être donnée aux normes internationales du travail et à l'emploi, domaines clés dans lesquels l'OIT a beaucoup à apporter. Les PIEM approuvent également la nouvelle décentralisation en tant que moyen de renforcer les capacités globales de l'Organisation dans les limites de ses ressources budgétaires.
27. L'oratrice a estimé qu'une direction dynamique, un personnel bien encadré, qualifié et motivé ainsi que des politiques concertées et clairement définies ont tout autant d'importance que les ressources financières pour définir le potentiel d'une institution. A son sens, le management axé sur les résultats aidera l'Organisation à prendre des décisions éclairées dans les domaines qui sont prioritaires et qui relèvent de ses responsabilités fondamentales.
28. Elle a demandé au Bureau de fournir des données plus détaillées sur les augmentations de coûts et sur la façon dont le Bureau est parvenu au taux proposé de 7,1 pour cent.
29. Les PIEM s'inquiètent de la manière dont les locaux, la sécurité et les ressources humaines ont été gérés et de la nécessité d'engager d'urgence des investissements et des dépenses. Aucun programme d'entretien régulier ne semble exister. Les ressources provenant d'excédents budgétaires antérieurs auraient pu servir à financer ces dépenses. A de précédentes occasions, les PIEM ont appelé l'attention du Bureau sur la nécessité de planifier correctement de telles dépenses dans les limites des ressources budgétaires disponibles. L'intervenante a fait observer que les rubriques énumérées dans la partie IV des propositions doivent être analysées avec soin et mieux hiérarchisées. Les dépenses urgentes liées à la sécurité du personnel ne peuvent être différées, et la session maritime de la Conférence doit être financée. Toutefois, d'autres rubriques de la partie IV sont moins

convaincantes. L'augmentation proposée de la provision pour dépenses imprévues dans la partie II des propositions soulève également des questions.

- 30.** L'oratrice a insisté sur le fait qu'il appartient au Conseil d'administration et au Bureau de définir et de mettre en œuvre des méthodes et des pratiques plus efficaces. Les PIEM proposent plusieurs domaines dans lesquels les dépenses doivent être réduites et qui méritent d'être examinés de très près, notamment: un examen d'ensemble de la structure extérieure de l'OIT; une Conférence internationale du Travail plus courte, plus efficace et plus ciblée; la mise en route et l'achèvement à temps des réunions du Conseil d'administration; une amélioration continue de l'efficacité et de l'efficience du Programme des activités sectorielles; les solutions à apporter au problème grave du surclassement des postes, en particulier aux grades élevés, en vue de réaliser des économies substantielles; un recours accru à la distribution électronique des documents.
- 31.** Les PIEM se félicitent de la réduction proposée des voyages et demandent instamment que ceux-ci s'effectuent plus souvent en classe économique. Ils encouragent le Bureau à accomplir des efforts plus importants et plus rapides pour réaliser des économies au moyen d'IRIS. L'oratrice a noté que, dans les propositions, 51 fonctionnaires sont prévus pour les technologies de l'information, soit 20 de plus que dans le domaine clé de la stratégie de l'emploi.
- 32.** En conclusion, l'intervenante a rappelé que les gouvernements sont également soumis à des contraintes budgétaires, ce qui a conduit, dans de nombreux cas, à des réductions de budget et à des suppressions d'emplois au niveau des départements. En l'absence de ressources extrabudgétaires, les gouvernements – et les organisations internationales – doivent établir des priorités et prendre des décisions difficiles. Les PIEM sont disposés à collaborer avec d'autres en vue de rechercher des méthodes de rationalisation qui permettraient au BIT de remplir son mandat sans remettre en cause la qualité de ses prestations. L'intervenante a exprimé l'espoir que le Directeur général orientera le Conseil d'administration vers des propositions de budget plus consensuelles.
- 33.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a relevé que les propositions de programme et de budget sont conformes à la position de son groupe, qui soutient l'Agenda pour un travail décent en tant qu'outil de lutte contre la pauvreté. L'orateur a accueilli favorablement les cinq stratégies thématiques, qui correspondent au plan d'action adopté en septembre 2004 par le Sommet extraordinaire de l'Union africaine sur l'emploi et la réduction de la pauvreté. Il s'est félicité de l'importance accordée aux programmes par pays en tant que moyen de renforcer la responsabilité des pays et de promouvoir le travail décent pour en faire un objectif central des stratégies nationales de développement.
- 34.** Le groupe de l'Afrique demande que des crédits plus importants soient alloués dans le budget ordinaire aux programmes prioritaires. L'orateur a mis l'accent sur la nécessité de continuer à décentraliser les responsabilités de l'exécution du programme. Il a accueilli avec intérêt les propositions énumérées dans la partie IV du budget mais il a fait observer qu'il n'est fait aucune mention des bureaux régionaux et bureaux extérieurs. Il a exprimé l'espoir que le Sous-comité du bâtiment élaborera une stratégie globale concernant l'ensemble des bureaux. En conclusion, l'intervenant a indiqué que le groupe de l'Afrique approuve les Propositions de programme et de budget pour 2006-07. Il est primordial que l'OIT dispose d'un environnement sûr pour pouvoir mettre en œuvre l'Agenda pour un travail décent en Afrique.
- 35.** Le représentant du gouvernement du Japon, s'exprimant au nom du groupe de l'Asie et du Pacifique, s'est félicité des consultations qui ont été organisées très tôt au sujet des propositions de programme et de budget, de la place faite à l'Agenda pour un travail

décent et aux programmes par pays, ainsi que du recours à des données plus rigoureuses fournies par IRIS. Toutefois, des progrès restent à faire pour améliorer la transparence du budget. En particulier, les ressources devraient être liées aux résultats, et non aux objectifs stratégiques et opérationnels, ce qui permettrait d'avoir une vue plus claire de ce qui est proposé. Les indicateurs de performance devraient être liés plus nettement aux coûts, à la qualité et au respect des échéances.

- 36.** L'orateur a rappelé que son groupe a toujours fait de l'emploi sa priorité absolue. Il a demandé que l'on fournisse davantage d'informations sur le niveau des dépenses proposées pour chaque objectif stratégique, y compris en ce qui concerne les baisses proposées en termes réels.
- 37.** L'orateur a exhorté le Bureau à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre une gestion fondée sur les résultats, y compris en matière de suivi et d'évaluation, en s'appuyant sur les pratiques optimales suivies au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur. Il a demandé au Bureau de rendre compte des progrès réalisés en matière d'améliorations au Conseil d'administration en novembre 2005. Les avantages potentiels d'IRIS devraient être mieux définis, de façon à réaliser davantage d'économies. Le Conseil d'administration devrait être informé régulièrement des coûts et avantages du projet IRIS et de sa gestion.
- 38.** Le groupe de l'Asie et du Pacifique souhaite avoir davantage d'informations sur la proposition d'augmentation des coûts de 7,1 pour cent, notamment sous l'angle des projections relatives à l'inflation et des mouvements des taux de change. En ce qui concerne la proposition d'augmentation réelle du budget, il faudrait prendre davantage de mesures concrètes d'économie, au-delà des économies déjà réalisées. Une réforme en profondeur de la structure par grades s'impose, particulièrement parce que la moyenne des grades est bien supérieure à celle des autres organisations des Nations Unies. Il est regrettable que l'on n'ait proposé à cet égard aucun plan fixant des objectifs mesurables, compte tenu en particulier des départs à la retraite qui vont se produire. Il a demandé au Bureau d'établir un plan pour réduire le surclassement actuel des postes. L'orateur a demandé des précisions sur le déficit de 5,4 millions de dollars mentionné au paragraphe 39, en particulier sur le fait de savoir si le Bureau absorbera ce coût ou cherchera à obtenir des fonds supplémentaires ultérieurement. Il a aussi exprimé certaines préoccupations au sujet de l'ajustement relatif aux mouvements de personnel.
- 39.** Le représentant du gouvernement d'El Salvador, s'exprimant au nom du groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a noté que les propositions de programme et de budget sont en phase avec le Cadre stratégique pour 2006-2009 et a souligné la nécessité de faire du travail décent un objectif mondial et de renforcer les quatre objectifs stratégiques, afin notamment de pouvoir influencer sur l'action d'autres organisations dans les domaines qui sont du ressort de l'OIT. L'orateur a souligné qu'une mondialisation équitable et la promotion de la justice sociale sont plus nécessaires que jamais et a dit espérer que toutes les activités de l'OIT seront axées vers ce but, s'inscrivant ainsi dans le suivi des recommandations de la Commission mondiale.
- 40.** L'orateur s'est félicité de l'accent mis sur les programmes de promotion du travail décent par pays, qui constituent un élément clé de la promotion du travail décent dans les politiques nationales.
- 41.** L'orateur s'est dit préoccupé que l'emploi ne figure pas parmi les priorités régionales pour les Amériques, alors que cela reste la priorité essentielle de la région. Il a jugé que l'augmentation des ressources extrabudgétaires témoigne de la confiance manifestée dans l'OIT, mais a demandé des éclaircissements sur les critères utilisés pour répartir les ressources budgétaires et extrabudgétaires entre les quatre objectifs stratégiques.

42. Il a souligné que le huitième Objectif du Millénaire pour le développement porte sur l'emploi des jeunes, question qui est l'une des priorités fondamentales de la région, et il a demandé des informations complémentaires sur la manière dont le programme de l'OIT contribuera à la réalisation de cet objectif.
43. Enfin, il a rappelé la situation budgétaire difficile des gouvernements de la région. S'exprimant au seul nom du gouvernement d'El Salvador, il a indiqué que, malgré la situation budgétaire difficile de son gouvernement, il appuiera les propositions du Directeur général.
44. Le représentant du gouvernement de la France a exprimé son appui aux Propositions de programme et de budget pour 2006-07, notamment en raison des orientations stratégiques qui les soutiennent, et au renforcement de l'action de l'OIT dans les débats sur les effets de la mondialisation. Néanmoins, il a fait part de trois regrets concernant l'insuffisante lisibilité des méthodes de calcul des propositions budgétaires, la dérive continue des ressources extrabudgétaires et l'absence de mesures nouvelles concernant la promotion des objectifs de travail décent dans les Etats Membres.
45. L'orateur a formulé le souhait qu'à l'avenir le Bureau puisse adopter une méthode plus claire pour présenter son budget, en exposant en dollars constants les dépenses nouvelles et les économies proposées. Au budget proposé en dollars constants serait appliqué un taux d'actualisation tenant compte de la propension prévisible des coûts salariaux et, pour les dépenses autres que de personnel, d'un indice synthétique d'inflation à Genève et dans le reste du monde, en fonction de la répartition géographique des activités du BIT.
46. Il a rappelé une position constante de la France concernant la dérive des ressources extrabudgétaires qui affaiblit la maîtrise du Bureau et le rôle d'orientation et de contrôle du Conseil. Il a pris en exemple les activités normatives pour lesquelles les ressources extrabudgétaires représentent plus du double des crédits du budget ordinaire. Il a souhaité un infléchissement de cette tendance, par exemple en imputant au budget ordinaire les dépenses de personnel permanent affecté à la gestion des projets de coopération technique.
47. Cette dérive explique pourquoi les propositions budgétaires du Bureau sont de plus en plus autarciques et centrées sur son fonctionnement interne.
48. L'orateur a fait part de sa déception quant à une augmentation réelle du budget limitée à des dépenses de fonctionnement, sans aucune mesure ou dépense nouvelle relative à des programmes ou des interventions de terrain, celles-ci étant renvoyées aux contributions extrabudgétaires et donc à la volonté des Etats riches. Il a évoqué un certain nombre de domaines liés aux grandes décisions récentes de la Conférence qui auraient pu être proposés, notamment la protection sociale, le secteur informel, la migration pour le travail, l'égalité des genres.
49. L'orateur a évoqué trois enjeux essentiels pour l'OIT, à savoir la promotion des normes internationales du travail, les programmes par pays pour un travail décent, et les activités de formation du Centre de Turin autour des enjeux sociaux de la mondialisation. Il a indiqué qu'il était possible de dégager une marge d'une dizaine de millions de dollars pour le financement de quelques mesures prioritaires autour des trois axes indiqués.
50. L'orateur a indiqué que sa délégation est favorable à une croissance réelle positive, mais en donnant la primauté à des interventions de terrain avec un impact sur le travail décent. Sa délégation partage les efforts d'économies demandés par le groupe des PIEM, dans la mesure où celles-ci seront largement réaffectées à des actions de terrain.



51. En concluant, l'orateur a souligné qu'un renforcement de la présence de l'OIT sur la scène internationale exige un renforcement de ses moyens. Il a indiqué que sa délégation est disposée à se joindre à un consensus.
52. La représentante du gouvernement de la Belgique a évoqué l'attachement de son pays à l'OIT, tout en l'encourageant, en application des principes de bonne gouvernance, à limiter dans toute la mesure possible, voire à éviter, l'augmentation de son budget. Elle a reconnu les lourds investissements auxquels le BIT fait face et les limites atteintes de la croissance zéro en termes réels. Elle a estimé qu'il est difficile d'établir un ordre de priorité dans les quatre domaines proposés pour un investissement extraordinaire. Elle a également souligné que ces dépenses institutionnelles ne devaient pas entraîner des réductions importantes dans les programmes pour les mandants. L'oratrice a jugé que des économies supplémentaires dans les organes directeurs de l'OIT sont difficilement envisageables. Elle a demandé de plus amples informations concernant les dépenses proposées dans le programme IRIS, pour l'entretien du bâtiment et pour les dépenses imprévues. En concluant, elle a indiqué que, au vu des explications supplémentaires données par le Bureau, la Belgique pourrait s'engager en faveur d'une augmentation du budget.
53. Le représentant du gouvernement des Bahamas, s'exprimant au nom de la Barbade et des autres pays anglophones du groupe des Caraïbes, a fait part de son appui au Cadre stratégique pour 2006-2009 et à son thème central, qui consiste à faire du travail décent un objectif mondial. Il s'est dit favorable à la création d'emplois en tant que moyen d'éradiquer la pauvreté, ainsi qu'aux normes et droits fondamentaux au travail, à la protection sociale et au dialogue social. Il a souhaité que l'on continue à appuyer les programmes relatifs au travail des enfants et au VIH/SIDA et a espéré que le bureau de l'OIT pour les Caraïbes disposera de fonds suffisants.
54. Le représentant du gouvernement de l'Italie a déclaré approuver la déclaration des PIEM. Il a exprimé son appui aux quatre objectifs stratégiques, tout en estimant qu'il y a lieu d'améliorer l'efficacité et les mesures de maîtrise des coûts. Il a noté que l'augmentation globale du budget proposé atteint 11,7 pour cent. Il aurait souhaité un lien plus clair entre les activités proposées et les ressources. Il s'est déclaré décidé à rechercher un consensus.
55. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a exprimé son appui au mandat de l'OIT relatif au travail décent. Employeurs, travailleurs et gouvernements ont la responsabilité conjointe d'œuvrer en faveur d'une mondialisation produisant des résultats économiques et sociaux équilibrés, tâche à laquelle l'OIT est à même d'apporter une contribution essentielle. L'oratrice a remercié le Bureau de ses efforts tendant à réaliser des réductions de coûts importantes, de la distinction nette opérée entre les différentes parties du budget, qui contribue à améliorer la transparence, et du renforcement des capacités d'évaluation de l'OIT. Elle a noté les limites auxquelles se heurte le budget de l'Organisation en matière de financement des investissements et des dépenses de fonctionnement et a dit espérer que, au-delà de la présente discussion, on présenterait un plan viable d'investissements à moyen et long terme. L'orateur a approuvé les points importants communiqués par les PIEM et le groupe de l'Asie et du Pacifique et demandé un complément d'examen des propositions. Elle a fait remarquer que l'inflation des grades est une question sérieuse à laquelle il faut s'attaquer. Elle a demandé que l'on mène un examen en profondeur des bureaux extérieurs et que l'on établisse des priorités parmi les questions énumérées actuellement dans la partie IV. Par ailleurs, elle a estimé que la session maritime fait partie des activités fondamentales de l'OIT et que son financement est essentiel. Elle a mis en garde contre une réduction uniforme des crédits budgétaires.
56. Le représentant du gouvernement de l'Inde a approuvé le principe de faire du travail décent un objectif mondial ainsi que les quatre objectifs stratégiques, à condition que le contexte particulier de chaque pays soit clairement défini. Après un examen approfondi des chiffres

présentés dans les propositions, il est arrivé à un résultat inférieur. Son gouvernement a du mal à accepter les propositions telles qu'elles sont présentées, et il préférerait que l'on adopte un budget à croissance nominale zéro. Il estime que l'on pourrait faire des économies en termes réels et attend des explications complémentaires.

- 57.** Le représentant du gouvernement du Malawi a déclaré approuver les Propositions de programme et de budget pour 2006-07. Il a fait remarquer que, dans tous les ministères du Travail, les dépenses de personnel absorbent la plus grande partie des ressources. Il a observé que l'augmentation proposée de 4,3 pour cent est inférieure à la baisse de 5,8 pour cent enregistrée depuis 1996-97.
- 58.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine a noté que les propositions de programme et de budget ont pour objectif essentiel de faire du travail décent un objectif mondial et qu'elles sont axées sur des programmes nationaux, régionaux et internationaux consacrés à ce but. Ces programmes offrent un cadre unificateur aux services destinés aux mandants. L'orateur a rappelé qu'il importe de promouvoir une mondialisation équitable et a appelé l'attention sur le caractère essentiel de la proposition d'initiative focale relative à l'économie informelle. Les arguments du Bureau concernant le fait que l'on a atteint les limites de la croissance réelle zéro sont convaincants. Le gouvernement argentin est favorable à la proposition de croissance réelle zéro présentée dans la partie I, et l'orateur a partagé le point de vue du Directeur général selon lequel les dépenses proposées dans la partie IV présentent un caractère d'urgence.
- 59.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a fait observer que nombre de gouvernements européens suivent une politique budgétaire très prudente. Un tel contexte rend difficile l'acceptation d'obligations accrues envers l'OIT. Dans ces conditions, l'orateur a dit réserver sa position. Il a noté que les excédents budgétaires auraient dû être utilisés pour financer de nouvelles dépenses. Il s'est dit préoccupé des plans d'investissement à long terme suggérés dans les propositions et a jugé les propositions de dépenses relatives à IRIS et aux capacités du personnel – ce dernier point faisant l'objet d'une augmentation de 300 pour cent – difficiles à accepter. Il s'est déclaré disposé à poursuivre la discussion à ce sujet en espérant que seront présentées des propositions budgétaires en baisse, qui seront axées sur les domaines essentiels de l'OIT.
- 60.** La représentante du gouvernement du Kenya s'est dite favorable à un accroissement de la part du budget ordinaire consacrée aux programmes prioritaires, compte tenu de ce que le montant des ressources extrabudgétaires est souvent difficile à prévoir. Elle s'est dite favorable aussi à la poursuite de la décentralisation, à la création de la nouvelle unité d'évaluation proposée et aux trois initiatives focales proposées. Elle a déclaré appuyer le budget proposé.
- 61.** Le représentant du gouvernement de l'Uruguay a fait remarquer que les Propositions de programme et de budget pour 2006-07 réduisent la part des quatre objectifs stratégiques et augmentent celle de questions moins prioritaires. Il a estimé qu'il ne faut pas réduire le budget des quatre objectifs. Un accroissement du budget est nécessaire à la promotion des efforts de reconstruction en Amérique latine, ainsi qu'à l'éradication de la pauvreté et au renforcement de la cohésion sociale.
- 62.** Le représentant du gouvernement du Canada, faisant également référence à la position d'un gouvernement qui n'est pas représenté au Conseil d'administration, a estimé que l'établissement d'un budget fondé sur les résultats est en cours de progression à l'OIT. Il a énuméré un certain nombre de domaines dans lesquels il souhaiterait davantage de précisions et de transparence, grâce à l'établissement de liens entre les ressources et les résultats, plutôt qu'entre les ressources et les objectifs stratégiques et opérationnels, et à la sélection d'indicateurs plus précis qui soient axés sur les coûts, la qualité et le respect des

échéanciers; par ailleurs, il conviendrait d'améliorer les liens établis avec les programmes et budgets précédents pour justifier les changements opérés dans le montant des ressources; enfin, trop de place est faite à la partie narrative du texte. L'orateur a noté que les investissements proposés dans la partie IV ne ressortissent pas tous aux dépenses extraordinaires et que certains, comme ceux consacrés à la technologie de l'information et à la formation du personnel, font manifestement partie des dépenses courantes, qui doivent être financées par le budget ordinaire.

- 63.** Il a énuméré un certain nombre de domaines dans lesquels il est possible de réaliser des économies supplémentaires sans porter atteinte aux grands programmes: réduction du coût des conférences et des réunions; fusion de la session maritime de la Conférence avec la session ordinaire de juin (éventuellement sous la forme d'une commission); examen approfondi des bureaux extérieurs, particulièrement dans les pays développés; examen approfondi des publications; réduction supplémentaire des frais de voyage et recours plus fréquent à la classe économique; suppression des indemnités journalières supplémentaires; suppression des augmentations proposées pour les dépenses imprévues.
- 64.** L'orateur a demandé des précisions sur l'accroissement relatif aux ajustements pour mouvements de personnel, ainsi que sur le déficit de 5,4 millions de dollars non prévu au budget dont il est fait mention dans les propositions. Le gouvernement canadien, qui reste partisan de la discipline budgétaire, applique une politique uniforme de croissance nominale zéro dans l'ensemble du système des Nations Unies. Une gestion fondée sur les résultats est l'instrument d'une telle discipline, et les tâches prioritaires de l'OIT pourraient être accomplies dans le cadre des ressources budgétaires disponibles.
- 65.** Le représentant du gouvernement de la République de Corée s'est déclaré inquiet de la manière dont les propositions budgétaires sont présentées; elles devraient être plus transparentes. Selon lui, les augmentations budgétaires devraient être compensées par diverses mesures de réduction des coûts. Des ressources financières limitées demandent l'établissement de priorités. Etant donné que les dépenses de personnel représentent 68 pour cent du budget total, c'est là que les efforts devraient se concentrer pour réaliser des économies. Pour conclure, il a suggéré que le Bureau introduise des mesures supplémentaires pour se protéger contre les variations des taux de change.
- 66.** Le représentant du gouvernement du Japon a indiqué que la situation financière de son pays est extrêmement difficile et que la moitié du total des recettes publiques est financée par des bons du Trésor. Dans un tel contexte, une augmentation des contributions à l'OIT serait très difficile. Son gouvernement a adopté une politique de croissance nominale zéro dans toutes les institutions des Nations Unies, y compris l'OIT. L'orateur a fait remarquer que les propositions du Bureau prévoient une augmentation du budget total mais une baisse des ressources allouées aux programmes techniques. Les augmentations concernent surtout les dépenses de gestion, en particulier les dépenses de personnel. Des mesures concrètes devraient être envisagées pour réduire le personnel et abaisser la moyenne des grades, et de plus amples informations devraient être fournies sur les provisions destinées à couvrir l'augmentation des coûts. L'OMS utilise une approche visant à absorber l'inflation et les variations de change. L'orateur a déclaré espérer que le Bureau présentera des propositions de budget révisées montrant une nette réduction des dépenses.
- 67.** La représentante du gouvernement de la Chine a souscrit à la déclaration du groupe de l'Asie et du Pacifique. Elle a déclaré appuyer les quatre objectifs stratégiques et s'est inquiétée de la réduction du montant des ressources qu'il est proposé d'affecter aux programmes techniques et régionaux. L'OIT se doit en tout premier lieu de répondre à la demande de ses mandants. L'oratrice a espéré que la restructuration interne, la baisse des dépenses de personnel et d'autres mesures permettront d'améliorer l'efficacité et de

réaliser des économies supplémentaires. Elle s'est dite un peu inquiète des dépenses proposées à la partie IV.

68. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a regretté que les indicateurs de performance ne soient pas suffisamment précis, ce qui rend difficile l'évaluation de la possibilité de les atteindre. Par ailleurs, aucun indicateur de référence n'est disponible. Il a aussi regretté l'absence d'un lien clair entre les résultats et l'affectation des ressources. Un format axé sur les résultats semblable à celui utilisé dans le rapport sur l'exécution du programme en 2004 serait souhaitable. L'orateur a déclaré espérer que les dépenses concernant la sécurité et l'informatique pourront être absorbées dans la partie I grâce à un surcroît d'économies. Il a exprimé certaines réserves face aux importantes augmentations proposées pour la formation du personnel, qui semblent prématurées avant que le débat sur la stratégie révisée en matière de ressources humaines ait eu lieu. Il a jugé que la discussion devrait se poursuivre et a dit attendre de nouvelles propositions.
69. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a lui aussi souscrit à la position des PIEM, notant l'opposition entre l'accroissement des demandes de services et de conseils techniques et les demandes d'investissement dans des domaines d'appui. Toutefois, le Conseil d'administration ne devrait pas avoir à choisir entre l'un ou l'autre. Le Bureau devrait proposer des résultats réalisables et bien ciblés en restant dans les limites du budget disponible et en prenant en considération les priorités relevant des quatre objectifs stratégiques ainsi que l'importance du rôle que joue l'OIT dans la lutte contre la pauvreté. L'orateur a rappelé que les gouvernements qui financent plus de 60 pour cent du budget sont favorables à une diminution substantielle du budget proposé et il a fait observer que, pour son gouvernement par exemple, toute hausse du soutien accordé à l'OIT nécessiterait une diminution du financement d'autres programmes, par exemple ceux destinés aux chômeurs.
70. Le représentant du gouvernement du Pakistan s'est déclaré satisfait du document, des consultations qui ont été réalisées très tôt et de la réponse apportée aux priorités du Conseil d'administration en matière de travail décent et de programmes par pays pour un travail décent. Il s'est inquiété de la diminution du budget du Secteur de l'emploi, l'emploi étant un élément important des stratégies de lutte contre la pauvreté et d'autres cadres nationaux. Il a demandé un complément d'information sur le budget et les augmentations de coûts et a souhaité que les économies n'affectent pas les activités de base sur le terrain.
71. La représentante du gouvernement du Nigéria a confirmé qu'elle souscrit à la position du groupe de l'Afrique, faisant observer l'importance d'une amélioration des capacités de son pays en matière de statistique. Elle a demandé que les économies réalisées à l'issue d'un examen des structures extérieures soient utilisées pour renforcer les structures en Afrique.
72. Le représentant du gouvernement du Cameroun a noté que l'Afrique est la principale victime lorsque des coupures budgétaires sont opérées dans les autres institutions des Nations Unies et il a regretté que d'autres délégués soutiennent une diminution du budget. Il a dit partager l'inquiétude de M. Blondel selon lequel, du point de vue des niveaux budgétaires, l'OIT perd en importance par rapport aux autres institutions. Tout en reconnaissant la nécessité de faire des économies, il a jugé qu'une diminution de la présence de l'OIT sur le terrain en Afrique serait inappropriée.
73. Le représentant du gouvernement du Mexique a déclaré soutenir le travail décent en tant qu'objectif mondial et comme fondement des programmes de travail décent aux niveaux local, national, régional et international. Il a demandé que les programmes par pays pour un travail décent soient poursuivis. Créer un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité est une priorité pour le Mexique et toute diminution des ressources affectées à l'emploi est préoccupante. En tant que dixième contributeur de l'OIT, le Mexique doit

veiller à ce que les programmes proposés soient viables financièrement et opérationnel.. Pour cette raison, le Mexique, en dépit des restrictions qui pèsent sur son propre budget, est disposé à faire un effort extraordinaire pour soutenir les propositions de programme et de budget. Dans la phase difficile qu'elle traverse, l'OIT a besoin du soutien de ses mandants. Toutefois, il serait possible de limiter les augmentations proposées dans la partie IV, en particulier concernant le bâtiment, et de maintenir le montant affecté aux dépenses imprévues au niveau de 2004-05, à savoir 875 000 dollars.

74. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a souscrit à la déclaration des PIEM mais a exprimé son inquiétude sur certains points. Elle s'est félicitée de l'amélioration de la formulation des indicateurs, notant que l'indicateur 3a.1 est un bon modèle liant les activités de l'OIT aux résultats. Elle a donné une liste d'autres domaines où des économies pourraient être envisagées, notamment la conduite d'un examen approfondi des structures extérieures en vue de déterminer comment l'efficacité d'utilisation des ressources budgétaires pourrait être accrue, une augmentation progressive des budgets de formation pour 2006-07, une augmentation de 2 millions de dollars du montant des économies projetées avec IRIS, un mode de financement de la sécurité similaire à celui de 2004-05, avec une économie de près de 2 millions de dollars, le report de toutes décisions, hormis les plus urgentes, concernant les locaux en attendant l'élaboration d'une stratégie globale et une analyse d'expert, une diminution des provisions budgétaires pour l'informatique et les communications, le maintien de l'ajustement pour mouvements de personnel ainsi que du niveau actuel des provisions pour dépenses imprévues. Elle s'est déclarée favorable à la création d'une unité d'évaluation indépendante. L'oratrice a par ailleurs demandé qu'il soit procédé à une comparaison des coûts de différentes solutions pour organiser la session maritime. Elle a résumé l'augmentation budgétaire au taux de change actuel et noté que la position de principe adoptée par le gouvernement des Etats-Unis en faveur d'une croissance budgétaire nominale zéro, qui implique une augmentation de plus de 100 millions de dollars, soit plus de 20 pour cent, ne signifie pas qu'il ne soutient pas les activités de l'OIT mais résulte des contraintes budgétaires auxquelles il est soumis et de la nécessité d'établir des ordres de priorité et d'opérer des choix difficiles.
75. Le représentant du gouvernement de la Norvège a confirmé qu'il souscrit à la déclaration des PIEM. Il a rappelé que les mérites respectifs d'une croissance réelle zéro par rapport à une croissance nominale zéro ont déjà été examinés lors de discussions budgétaires précédentes et que, par le passé, la Norvège n'a pas souhaité affaiblir l'Organisation en réduisant son niveau budgétaire réel. L'orateur a fait observer que nombre des éléments figurant dans la partie IV des propositions pourraient être considérés comme relevant du budget ordinaire, mais qu'il est disposé à contribuer à la recherche d'un consensus n'excluant pas une certaine hausse budgétaire réelle, en particulier en ce qui concerne les dépenses de sécurité, qui peuvent être considérées comme des dépenses extraordinaires. Il a demandé au Bureau d'examiner les suggestions formulées pour réaliser des économies. Il a trouvé préoccupant que les augmentations antérieures dans la part des ressources allouées aux régions n'aient pas été maintenues et que de nombreux programmes régionaux importants figurent dans l'annexe documentaire 9 comme étant des domaines susceptibles de faire l'objet d'un financement extrabudgétaire supplémentaire. Pour conclure, il a abordé la question des financements ordinaires et extrabudgétaires soulevée par le représentant du gouvernement de la France et exprimé son inquiétude devant le fait que le financement de nombreuses activités de base dépend des décisions des donateurs et ne bénéficie pas d'un financement adéquat au titre du budget ordinaire. Il a demandé au Bureau de préparer un document sur cette question pour la session de novembre 2005 du Conseil d'administration en vue d'étudier les conséquences des choix des donateurs sur les priorités stratégiques et sur la manière dont le Conseil d'administration pourrait exercer son influence sur ce point.

76. La représentante du gouvernement de la République dominicaine s'est déclarée satisfaite du travail de l'OIT mais a souligné les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement pour s'acquitter de leurs obligations envers les organisations internationales. Elle ne serait pas opposée à un consensus sur le budget proposé si l'on reconnaissait les problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement.
77. Le Président a demandé au Trésorier et contrôleur des finances (M. Johnson) de donner des détails complémentaires sur les augmentations de coûts et les taux de change.
78. Le Trésorier et contrôleur des finances (M. Johnson) a expliqué que les méthodes utilisées pour l'établissement et la présentation des propositions budgétaires sont restées inchangées au cours des huit derniers exercices biennaux. L'objet des méthodes utilisées est de faire apparaître clairement les modifications résultant des ajustements de programme par opposition à celles résultant de la hausse des coûts, de l'inflation et de la variation des taux de change. Le tableau A2-1 présente l'augmentation des coûts dans le temps. S'agissant des bases des calculs, il a fait observer que les augmentations des dépenses de personnel ont été estimées sur la base des coûts réels au moment où ont été effectués les calculs et non sur la base des prévisions du programme et budget. A ce coût réel ont été ajoutées les conséquences financières des décisions de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), de l'Assemblée générale des Nations Unies et des dispositions contenues dans le statut du personnel. Une provision a ensuite été constituée pour tenir compte de l'inflation, en utilisant des indices vérifiables indépendants. D'autres éléments ayant une incidence sur les coûts sont notamment les taux d'ajustement de poste, qui sont eux aussi fixés par la CFPI, et les rémunérations considérées aux fins de la pension déterminées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. D'autres augmentations de coûts résultent d'engagements contractuels, par exemple ceux concernant les cotisations à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel ainsi que les contrats de location et de service qui sont régulièrement renégociés. L'orateur a mentionné notamment le coût de l'assurance. Pour l'assurance du bâtiment du siège, qui a récemment fait l'objet d'un nouvel appel d'offres, la seule offre reçue proposait une prime d'un montant supérieur de 88 pour cent à celui de la prime précédente. Ces augmentations de coûts peuvent être considérées comme non discrétionnaires. Pour certaines autres augmentations, il n'y a pas d'obligation statutaire ou contractuelle mais, dans la pratique, comme par exemple pour la coopération technique financée par le budget ordinaire, une augmentation s'impose pour maintenir des niveaux de service équivalents. L'une des augmentations de dépense spécifique concerne la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel dont la raison est expliquée dans l'annexe documentaire. L'orateur a fait observer qu'une comparaison des coûts entre certaines années données varie en fonction des taux de change en vigueur et que, si comme cela est indiqué, l'augmentation par rapport à 2002-03 est de 200 millions, une comparaison avec une période durant laquelle le taux de change dollar-franc suisse était semblable, par exemple 1996-97, ferait apparaître une augmentation de 59 millions de dollars seulement. Il a indiqué que l'utilisation de niveaux réels de budget permettrait une comparaison plus exacte des valeurs des données. Une note d'information plus détaillée accompagnée d'un exemple développé est disponible et il a rappelé que le coût réel des décisions budgétaires en devises nationales ne pourra être déterminé qu'après la session de juin 2005 de la Conférence et dépendra en dernière analyse du taux de change entre les devises nationales et le franc suisse au moment du paiement.
79. M. Botha a souligné que beaucoup d'orateurs ont exprimé des préoccupations qui sont partagées en grande partie par le groupe des employeurs. Il a ajouté que des propositions excellentes avaient été formulées en vue de réaliser des économies. Il a souscrit aux préoccupations qui ont été émises concernant la disparité entre les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, et a approuvé la suggestion du représentant du gouvernement de la Norvège concernant l'élaboration d'un document destiné au Conseil

d'administration. A son avis, une croissance budgétaire nominale zéro risquerait d'entraîner des coupures dans les programmes touchant tout particulièrement la création d'emplois dans les pays en développement, où les filets de sécurité sociale sont inexistant. Il a exhorté les gouvernements à reconsidérer leur position compte tenu de leur soutien au travail accompli par l'OIT, en particulier dans le domaine de l'emploi. Il a demandé au Bureau de revoir les suggestions faites concernant la partie IV et la session maritime de la Conférence. Il a demandé si la question des locaux, qui se pose au siège, se pose également sur le terrain et a souhaité que ce problème soit examiné en temps opportun.

- 80.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a souligné que les travailleurs n'étaient pas des experts-comptables mais des administrateurs du Conseil d'administration et qu'ils souhaitaient une gestion qui soit bonne pour l'institution. Il a demandé que les commentaires de M. Johnson soient mis par écrit compte tenu de leur densité pour faciliter leur examen. Les travailleurs n'étaient pas ici pour faire une déclaration de principe mais pour participer activement à la gestion de l'OIT en tant qu'administrateurs. L'orateur a poursuivi en indiquant que les pays qui s'efforçaient, quelles que soient leurs difficultés, de faire une contribution au monde du travail avaient le soutien des travailleurs. Certains gouvernements s'effrayaient de voir 68 pour cent du budget consacré au personnel du BIT, qu'ils souhaitent pourtant toujours plus qualifié, tout en réduisant les coûts de la formation. Il y avait là une contradiction. L'orateur a rappelé que l'OIT n'était pas une entreprise mais une administration, que son action ne saurait être quantifiée et qu'elle ne disposait pas de suffisamment de ressources pour remplir son mandat. L'OIT avait besoin de professionnels et de spécialistes, mais elle ne recherchait pas les bénéfices ni la productivité. Une plus large ratification de la convention n° 87 ne se chiffrait pas.
- 81.** M. Blondel a expliqué avoir des difficultés à suivre l'argumentation de certains pays selon laquelle il y avait deux budgets de contribution à l'OIT, l'une limitée passant par le ministère du Travail et l'autre plus large pour le programme IPEC. Il a souligné tout l'intérêt à ses yeux de la proposition formulée par le représentant de la Norvège selon laquelle une partie des donations pouvait se convertir en contributions régulières. Par ailleurs, il regrette que certains contributeurs modestes se rangeaient au côté des grands pour des raisons politiques. En terminant, l'orateur a formulé le souhait que le consensus final serve les intérêts et le rôle de l'OIT, et plaidé pour la fidélité aux idéaux de ses fondateurs, pour lesquels la pauvreté était souvent source de conflits, et qu'il convenait de la combattre au travers de l'emploi, de la protection sociale et de la justice sociale. Il en a appelé à la solidarité de tous.

## **Objectifs stratégiques, stratégies thématiques et initiatives focales**

- 82.** Le Président a ouvert la discussion sur les objectifs stratégiques en précisant que les directeurs exécutifs présenteront brièvement les objectifs stratégiques qui les concernent et répondront aux questions qui seront soulevées durant la discussion.

### **Objectif stratégique n° 1**

- 83.** Le directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail (M. Tapiola) a déclaré que les normes internationales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail sont pleinement intégrés dans l'Agenda du travail décent et dans les programmes par pays. L'objectif stratégique n° 1 se décompose en deux objectifs opérationnels, complémentaires mais distincts. Le nombre de ratifications des conventions fondamentales a beaucoup augmenté au cours des dix années qui se sont écoulées depuis que le Sommet de Copenhague a défini les droits fondamentaux, et l'IPEC, qui est le plus

grand programme de coopération technique de l'OIT, a montré comment appuyer de nouvelles normes (en l'occurrence la convention n° 182) à l'aide de nouveaux instruments tels que les programmes assortis de délais.

- 84.** Les propositions montrent comment les droits et les normes sont intégrés dans les objectifs et les résultats – des zones franches d'exportation jusqu'à l'économie informelle en passant par l'emploi des jeunes et par la traite des êtres humains. L'approche normative stimule donc le dialogue social à trois niveaux: entre l'OIT et les Etats Membres dans le cadre des procédures de contrôle; au niveau national, lorsqu'il s'agit de trouver des solutions aux problèmes d'application avec la participation des mandants tripartites; dans le système multilatéral, où les droits et les normes de l'OIT sont un élément indispensable d'une mondialisation équitable. Tout cela explique que, pour ce qui concerne les normes internationales du travail, la demande augmente et l'OIT doit y répondre.
- 85.** M. Botha a indiqué à propos de cet objectif stratégique que le groupe des employeurs a trois grandes priorités: la visibilité de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et le rôle accru que les employeurs doivent jouer dans sa promotion; les efforts visant l'élimination des pires formes de travail des enfants et une meilleure utilisation des organisations d'employeurs dans ce domaine; la modernisation des normes internationales du travail, ce qui englobe l'élaboration de nouvelles normes, la révision des instruments obsolètes, la consolidation des instruments existants et la poursuite des discussions selon une approche intégrée. M. Botha a rappelé que le principe de l'OIT vise la reconnaissance effective du droit de négociation collective et non la négociation collective elle-même.
- 86.** L'orateur a jugé que le texte proposé pour l'objectif considéré est trop vague et qu'il devrait inclure plus d'informations sur les activités que le BIT entend mener pour répondre aux besoins des mandants. Il a demandé un complément d'information sur les paragraphes 179, 181 et 182 et des éclaircissements au sujet des indicateurs 1a.1 iv), 1a.2 ii), 1b.1 i) et 1b.1 iv), notamment pour savoir de quels acteurs et de quelles actions il s'agit. Il a précisé que le groupe des employeurs n'appuie pas la promotion de la convention n° 183 mentionnée dans l'indicateur 1b.1 iii) pour les raisons indiquées lors de son adoption.
- 87.** En ce qui concerne les stratégies thématiques, M. Botha a déclaré que le groupe des employeurs ne comprend pas la valeur ajoutée de ce concept telle qu'elle est indiquée et craint une confusion avec d'autres activités du BIT. A la place, le groupe des employeurs encourage une approche intégrée des buts essentiels qui exigent qu'une action soit entreprise au titre des quatre objectifs stratégiques. La manière dont l'intégration sera assurée est décrite de façon confuse. En ce qui concerne une mondialisation équitable, la justification est la discussion du rapport de la Commission mondiale. Ce rapport est actuellement examiné par le Conseil d'administration et les discussions relatives au programme et au budget ne devraient pas anticiper sur les résultats de cette discussion. C'est au Conseil d'administration de décider de la création d'une équipe de travail et de son mandat qui devrait être axé sur les discussions du groupe de travail. L'orateur a demandé des explications au sujet de la budgétisation par sexe (paragr. 265) ainsi que des informations complémentaires sur la manière dont la résolution concernant la promotion de l'égalité entre hommes et femmes sera mise en œuvre et sur la part qu'y prendront les mandants. En ce qui concerne le tripartisme, il a indiqué qu'il faut renforcer le tripartisme à l'intérieur même du Bureau.
- 88.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a approuvé le renforcement du Département des normes, colonne vertébrale de l'Organisation, tout en regrettant l'emploi d'une terminologie confuse, qui substitue les «valeurs fondamentales» aux «normes» de l'OIT, les «produits» aux «produits et services», et les «procédures» au «mécanisme de



contrôle». La nécessité d'améliorer les relations professionnelles n'est pas mentionnée, et l'orateur a noté la faiblesse des références normatives dans les priorités régionales, notamment en Europe. La révision du système normatif ne saurait être un processus permanent. Concernant l'objectif opérationnel 1a, l'augmentation des ressources ne signifie pas une redistribution et un choix politique du Bureau, mais un apport massif de temps de travail, et notamment d'ACTRAV. Les travailleurs n'acceptent pas la dépendance du secteur des normes par rapport aux fonds extrabudgétaires, car elle mine l'autorité du Conseil d'administration. Les diagnostics nationaux (paragr. 185) vont-ils se substituer aux normes universelles et au mécanisme de contrôle de l'OIT, s'agissant du secteur informel? La stratégie de lutte contre la traite des êtres humains (paragr. 186) doit impliquer pleinement les organisations de travailleurs. Les objectifs de ratification des conventions sont trop modestes, et il ne saurait y avoir de flexibilité en matière d'application. La négociation collective doit rester une priorité, et la tendance à la remplacer par le dialogue social doit être inversée. Au paragraphe 190 concernant les *autres plaintes présentées au titre des articles 24 et 26 de la Constitution*, il faut supprimer les mots *continueront d'être traitées dans les limites du temps et des ressources disponibles*, car un tel principe porterait atteinte au système normatif. Concernant les zones franches, les travailleurs estiment que la raison d'être de l'action du BIT est la non-application des normes internationales. Ils se prononcent en faveur du financement et de la tenue de la Conférence maritime car partenaires sociaux et gouvernements ont fait un gros effort pour intégrer les normes maritimes et, en fonction du succès de l'entreprise, le même type d'exercice pourrait être envisagé concernant d'autres normes.

89. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe de l'Afrique, a appuyé la proposition d'une gestion plus rationnelle et a jugé que toutes les conventions devraient être également promues, ce qui suppose que plus de ressources soient mobilisées à cette fin. Le groupe de l'Afrique approuve le renforcement proposé des mécanismes de contrôle et demande que les objectifs opérationnels soient affinés de manière à refléter la priorité donnée à la ratification et à la mise à jour des conventions.
90. Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré que le BIT devrait réexaminer ses produits et services afin de mieux aider les mandants dans les pays et dans les régions, et il a demandé un progrès équilibré pour tous les aspects de la mise en œuvre, de l'application et du respect des prescriptions.
91. Le représentant du gouvernement de l'Espagne a rappelé que les activités normatives sont au cœur du mandat de l'OIT. Il a souligné l'importance de la session maritime de la Conférence. Il a jugé que les trois groupes représentés au Conseil d'administration pourront parvenir à un consensus après avoir soigneusement étudié les propositions.
92. Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a déclaré que les résultats et les indicateurs devraient permettre de mesurer précisément le travail du BIT. Il a demandé des éclaircissements sur la manière dont les cibles sont fixées et les pays identifiés. Il a exprimé le plein appui du Royaume-Uni pour l'activité de l'Organisation dans le domaine des normes internationales du travail, et déclaré que la priorité doit être de mettre en œuvre les conventions et d'en contrôler l'application. S'il est souhaitable que l'OIT continue d'élaborer des normes lorsque c'est nécessaire et d'actualité, il a estimé que la Conférence peut mener des discussions générales utiles sans pour autant être obligée, à chaque fois, d'examiner une question normative. La Conférence pourrait avoir des discussions générales fort utiles sans nécessairement travailler chaque fois à l'élaboration d'une norme.
93. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a rappelé que son pays estime que les rôles essentiels de l'OIT n'ont pas changé depuis sa création et qu'ils se reflètent parfaitement dans les quatre objectifs stratégiques. Elle s'est félicitée qu'il y ait de nouveau un indicateur sur le traitement des rapports et a demandé au Bureau l'assurance

que le Département des normes recevrait des ressources suffisantes pour faire son travail. Elle a aussi demandé un complément d'information sur l'avancement des activités visant le travail forcé et la traite des êtres humains. Elle a jugé que l'introduction de cinq stratégies thématiques risque de créer une confusion et de réduire l'importance qu'il faut donner aux objectifs stratégiques. Les activités proposées pourraient s'inscrire plus logiquement dans le cadre des quatre objectifs stratégiques actuels. Elle a souligné l'importance du rôle joué par l'OIT dans la lutte contre le l'exploitation du travail des enfants.

94. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a lui aussi jugé que les indicateurs ne sont pas suffisamment concrets et il a demandé quels pays ont été choisis et sur quelle base. La contribution du Bureau aux résultats devrait être indiquée plus clairement et il ne faudrait pas se contenter d'indiquer ce que les Etats Membres ont fait. L'orateur a demandé que les indicateurs soient améliorés.
95. La représentante du gouvernement du Canada a déclaré pleinement appuyer les activités relatives aux normes internationales du travail, qui sont au cœur du mandat de l'OIT. Elle a souligné que, comme les ressources sont limitées, il faut établir des priorités et axer plus particulièrement les efforts sur l'aide nécessaire pour l'application des normes. Elle a approuvé la proposition d'un réexamen des procédures de contrôle et a appuyé le point de vue de la représentante du gouvernement des Etats-Unis.
96. Le représentant du gouvernement de l'Italie a lui aussi demandé comment les cibles sont fixées et les pays choisis.
97. En réponse à toutes ces questions, le directeur exécutif du Secteur des normes et des principes et droits fondamentaux au travail a confirmé que DECLARATION et l'IPEC gardent chacun leur identité tout en tirant parti des synergies en vue de renforcer leur efficacité technique. Plusieurs aspects des propositions devront peut-être être réexaminés à la lumière des discussions. En ce qui concerne les questions relatives aux résultats et aux indicateurs, l'orateur a précisé que, dans l'indicateur 1a.1 iv), la cible, fixée à 8, renvoie à la somme des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs. L'indicateur 1b.1 i) fait référence à la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et non à la Commission de l'application des normes de la Conférence parce que la première procède à un examen global tandis que la seconde est sélective dans le choix des cas qu'elle examine. L'indicateur 1b.1 ii) renvoie au rôle du Comité de la liberté syndicale dans l'examen des progrès effectivement réalisés. L'indicateur 1b.1 iv) concerne l'article 23 de la Constitution et le travail du Bureau qui vise à encourager la participation aux procédures de contrôle des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs. A propos du travail forcé et de la traite des êtres humains, il y a des programmes en cours à la fois à l'IPEC et à DECLARATION, et les synergies potentielles sont examinées. Des informations complètes sur ces programmes figurent dans les rapports soumis à la Commission de la coopération technique et dans les rapports globaux. En ce qui concerne la fixation des cibles et le choix des pays, l'orateur a indiqué que les cibles sont fixées conformément aux ressources disponibles. Les pays dans lesquels le BIT cherche à obtenir des résultats sont choisis en consultation – normalement tripartite – avec lesdits pays. D'autres organes du Conseil d'administration continuent d'examiner l'efficacité et l'efficacité des processus considérés.

## Objectif stratégique n° 2

98. La directrice exécutive adjointe du Secteur de l'emploi (M<sup>me</sup> Stewart) a présenté la discussion sur l'objectif stratégique n° 2: Accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables. Elle a déclaré que la réalisation

de cet objectif repose sur une compréhension approfondie de la diversité du monde du travail, notamment pour ce qui a trait aux pays, aux activités productives, à la taille des entreprises et aux personnes participant à l'emploi. Elle a évoqué certaines priorités régionales qui contribuent à soutenir le développement durable, l'intégration sociale et la stabilité politique dans tous les pays. Elle a fait état des activités opérationnelles menées au titre de l'Agenda global pour l'emploi qui contribuent à promouvoir des solutions intégrées dans le domaine de l'emploi adaptées aux spécificités de chaque situation et de chaque pays. L'emploi des jeunes a été identifié comme un domaine suscitant une forte demande pour lequel la discussion de la Conférence internationale du Travail à venir fournira des orientations.

- 99.** M<sup>me</sup> Stewart a brièvement décrit les principaux objectifs opérationnels des propositions et la nouvelle structuration du secteur en départements. Elle a en outre mentionné les multiples liens établis avec le dialogue social et le tripartisme, les normes et l'égalité entre les sexes, et en particulier le rôle grandissant des partenaires sociaux. Elle a évoqué l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre hommes et femmes dans les politiques et programmes relatifs à l'emploi et les initiatives focales proposées sur l'économie informelle et la responsabilité sociale des entreprises.
- 100.** Le porte-parole du groupe des travailleurs a manifesté son accord avec la formulation des paragraphes 193 et 194 qui répondent parfaitement aux préoccupations de son groupe. L'accent doit être mis sur l'emploi et le revenu, sur la quantité et la qualité de l'emploi, y compris la répartition des revenus. L'orateur a souligné l'importance attachée au renforcement de la capacité des employeurs et des travailleurs de participer utilement aux débats autour des politiques économiques et sociales. Les travailleurs veulent être consultés et être entendus.
- 101.** M. Blondel a fait une série de remarques concernant la formulation des objectifs opérationnels et des indicateurs présentés dans le document. Il a rappelé l'importance d'une référence aux normes internationales du travail plutôt qu'une évocation des valeurs essentielles de l'OIT. Il a demandé des éclaircissements concernant la participation d'autres partenaires. Enfin, il a souligné l'importance et le rôle des syndicats dans toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, y compris dans les coopératives. La forme coopérative ne doit pas s'opposer à la syndicalisation, elle en est au contraire l'expression. Les syndicats sont pour l'emploi en tant qu'élément moteur du développement des entreprises. L'orateur a souligné l'importance de l'emploi des jeunes, notamment au regard de l'éducation de base et de la qualification. Enfin, il a noté que l'égalité des sexes est un principe intangible qui doit s'appliquer à toutes les politiques, et il aurait souhaité davantage de reconnaissance sur ce point dans le document.
- 102.** M. Botha a reconnu que la nouvelle structure du secteur constitue un moyen de renforcer la coordination et les résultats. Il a jugé encourageantes les nombreuses références à l'emploi en tant que clé de voûte de l'action de l'OIT, mais ne peut pas donner son aval à une décision qui laisse le Secteur de l'emploi avec des ressources inférieures à celles de la période biennale en cours, qui a déjà subi une baisse. Il a proposé que l'on consacre au Secteur de l'emploi des ressources initialement dévolues à l'intégration des politiques et au socle socio-économique, qui ne constituent pas une priorité pour les employeurs. La création d'emplois est au cœur du mandat de l'OIT, et l'orateur a dit compter sur un plus grand appui du budget ordinaire et une promotion plus active des ressources extrabudgétaires.
- 103.** L'intervenant a soulevé des questions relatives aux initiatives focales, qui concernent l'économie informelle et la responsabilité sociale des entreprises, du point de vue des ressources et des unités administratives.

- 104.** M. Botha a préconisé un plus grand rôle des analyses et des activités au niveau national réalisées au titre de l'Agenda global pour l'emploi afin de renforcer les activités des pays. Il a évoqué le rôle des organisations d'employeurs dans le renforcement des liens entre les entreprises multinationales et les petites entreprises locales. La promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale est un thème important pour les employeurs, et il a émis le vœu que cela servira à renforcer les activités de coopération technique. Il a demandé que la nouvelle recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et en particulier les préoccupations des employeurs soient dûment prises en considération. Il a déploré que sa suggestion concernant une unité centrée sur l'emploi des jeunes n'ait pas été retenue, non plus qu'un objectif spécifique en la matière. Il a formulé l'espoir que les stratégies pour l'emploi comprendront le développement de partenariats publics et privés.
- 105.** M. Botha a formulé plusieurs suggestions précises concernant le libellé des résultats et des indicateurs opérationnels, en rappelant le caractère central de la création d'emplois et de l'esprit d'entreprise. Il a soulevé deux questions précises sur les publications phares et sur les références à d'autres partenaires qui sont mentionnées dans le texte.
- 106.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, s'est déclaré satisfait de l'effort financier en faveur de l'emploi qui est fait dans le budget ordinaire. Il a demandé que des spécialistes de l'emploi soient envoyés dans les bureaux extérieurs dans la région de l'Afrique. Il s'est félicité de l'approche proposée, qui accorde une large place aux politiques de l'emploi, au développement de l'entreprise, à l'emploi des jeunes, aux stratégies à forte intensité d'emploi, au développement économique local et à la réduction de la pauvreté. Tout ceci est dans la ligne des priorités recensées en Afrique. Il s'est félicité de l'accent mis sur la collecte de données ainsi que sur les interventions en réaction aux crises et sur le redressement après les crises.
- 107.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a souscrit au point de vue selon lequel l'emploi est la priorité absolue. Son gouvernement est attaché au plein emploi et à une société équitable. L'orateur s'est référé à l'emploi en tant que meilleur moyen de s'affranchir de la pauvreté et s'est félicité de l'appel lancé pour qu'il soit souscrit à l'objectif du travail décent dans des cercles internationaux plus larges, comme la Commission du développement social des Nations Unies l'a fait récemment lorsqu'elle a passé en revue la Déclaration de Copenhague sur le développement social dix ans après le Sommet mondial pour le développement social. Il a évoqué l'importance des réseaux du savoir et du rôle de l'OIT au sein de ces réseaux. Il a demandé des éclaircissements sur la manière dont les résultats, les indicateurs et les cibles ont été déterminés et plus de détails sur les travaux proposés en rapport avec l'emploi des jeunes.
- 108.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est félicitée de l'accent mis sur l'emploi, et plus particulièrement sur les compétences, l'employabilité et les jeunes. Elle a insisté sur l'importance de disposer d'informations adéquates sur les marchés du travail en tant que moyen d'adapter les politiques de l'emploi à des situations particulières. Elle a présenté un certain nombre de commentaires sur la formulation des résultats et des indicateurs.
- 109.** La représentante du gouvernement du Canada s'est déclarée satisfaite de l'importance accordée à l'emploi et aux compétences, aux jeunes et aux entreprises. Elle a également souligné l'importance de la responsabilité sociale des entreprises. Elle a proposé de resserrer les liens entre la création d'emplois et les PPTD.
- 110.** La directrice exécutive adjointe du Secteur de l'emploi a répondu en détail aux questions soulevées et aux demandes d'éclaircissement. Elle a notamment insisté sur la diversité des moyens d'action utilisés par le secteur pour atteindre les objectifs énoncés dans les

propositions ainsi que sur l'accent mis sur des mesures concrètes pour répondre aux besoins des mandants. Elle a expliqué que les publications comprennent le *Rapport sur l'emploi dans le monde*, la publication périodique *Tendances mondiales de l'emploi* et les *Indicateurs clés du marché du travail*, ainsi que d'autres publications sur les jeunes, les femmes et l'économie informelle. Elle a également expliqué que les autres partenaires et intermédiaires comprennent les organismes d'aide aux petites entreprises, les ministères du Commerce, les organismes de développement des compétences et les institutions de services financiers. Elle a pris bonne note des nombreuses suggestions utiles concernant la formulation des résultats et des indicateurs.

### Objectif stratégique n° 3

- 111.** Dans ses remarques d'introduction, le directeur exécutif du Secteur de la protection sociale (M. Diop) a souligné que l'objectif de la protection sociale est établi dans la Constitution de l'OIT et que l'on a veillé au bon équilibre du programme proposé. Il est axé sur la recherche de moyens pour étendre la couverture et accroître l'efficacité de la protection sociale dans les secteurs formel et informel. Dans le secteur formel, l'accent est mis sur la bonne gouvernance, ainsi que sur le renforcement, d'une part, des services d'inspection du travail et, d'autre part, du cadre juridique de fixation du salaire minimum. Le programme proposé est cohérent: il conjugue l'amélioration de la base de connaissances, l'élaboration de nouveaux instruments et outils, et la promotion des normes et du dialogue social pour renforcer et étendre la protection sociale. Il vise aussi à concilier protection sociale, marché du travail et politiques de l'emploi. L'intervenant a fait observer que les questions traitées, en particulier les migrations et le VIH/SIDA, sont des priorités urgentes pour les Etats Membres. Il a rappelé que le programme proposé a été élaboré pour donner directement suite aux décisions que la Conférence internationale du Travail a récemment adoptées en ce qui concerne l'extension de la sécurité sociale, la sécurité et la santé au travail et les migrations de main-d'œuvre. Etant donné les restrictions de ressources, il a fallu faire des choix difficiles. L'accent est davantage mis sur l'extension de la sécurité sociale au secteur informel, d'où moins de ressources pour la question des pensions; en raison de la forte demande d'assistance pour ce qui concerne le salaire minimum, la question de la discrimination salariale et le rôle du dialogue social dans la détermination des salaires ont un degré de priorité moindre. De même, le suivi de la convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001, n'a pas été aussi fort que ce qui était prévu initialement.
- 112.** M. Botha, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a indiqué que son groupe a trois priorités dans le cadre de l'objectif stratégique à l'examen, à savoir la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous, la sécurité et la santé au travail, et la lutte contre le VIH/SIDA. Il s'est félicité que M. Diop ait mis l'accent sur ces domaines. Toutefois, il a déploré que la sécurité et la santé au travail ne fassent plus l'objet d'un résultat spécifique. Les employeurs avaient demandé que le programme sur le VIH/SIDA devienne une initiative focale. Ils n'ont pas été entendus. L'intervenant a demandé qu'employeurs et travailleurs s'investissent davantage dans ce programme. Il a mis en garde contre une éventuelle confusion entre protection sociale et sécurité sociale, ces deux notions n'étant pas interchangeables. Il a privilégié la notion de «sécurité sociale». De plus, il a émis des doutes quant à l'utilité d'une autre base de données sur la sécurité socio-économique pour classer les pays et fait observer que les ressources seraient mieux utilisées si elles visaient des activités spécifiques. Il ne faut pas confondre sécurité sociale et sécurité économique. L'intervenant a formulé plusieurs observations détaillées à propos de l'élaboration de résultats et d'indicateurs spécifiques. Il a souligné qu'il faut se garder d'établir une confusion entre politique commerciale et politique migratoire. Il a demandé un rapport d'activité sur la Fiducie sociale mondiale.

- 113.** Le porte-parole du groupe des travailleurs a voulu rappeler quelques notions de base concernant la sécurité sociale, tout en soulignant que son groupe soutient le programme proposé. La sécurité sociale dépasse largement les ressources affectées à cette fin, car elle est un élément de solvabilité des gens en soutenant la consommation, le développement durable et la solidarité entre les personnes. La sécurité sociale est pour tous et ne doit pas dépendre du revenu ou de la situation sociale des personnes, riches ou pauvres. La sécurité sociale appartient à tous, qu'elle soit financée par l'impôt ou par les contributions des travailleurs et des employeurs. L'accès de tous à la sécurité sociale doit être garanti, quel que soit le statut des personnes au regard du travail – chômeurs, journaliers, retraités, travailleurs sans contrat ou handicapés. La santé n'est pas une marchandise. Tels sont les fondements de la réflexion des travailleurs.
- 114.** En référence à l'indicateur 3a.1, M. Blondel a remarqué que son groupe souhaite un régime public ouvert à tous. Il a souligné les bonnes références au travail dans l'économie informelle, en suggérant qu'une cotisation à la sécurité sociale est un excellent instrument pour formaliser l'informel. Il a fait part de son appréciation pour le travail réalisé sur le salaire minimum, et a souhaité son élargissement afin d'appuyer les syndicats dans les négociations salariales.
- 115.** Concernant la santé au travail, M. Blondel a souhaité élargir le concept pour inclure la sécurité de l'environnement, y compris le stress, le harcèlement et la santé mentale. L'augmentation des cadences de travail et des rendements rend cette évolution nécessaire.
- 116.** M. Blondel a insisté sur l'importance de l'inspection du travail et son indépendance, parfois victime des pressions des employeurs. Il a souligné l'importance de la santé et de la sécurité dans l'agriculture, ainsi que dans les zones franches. La mise en place de comités d'hygiène et de sécurité est souvent un premier pas positif.
- 117.** Concernant le VIH/SIDA, M. Blondel a demandé que la sécurité sociale rende possible l'accès aux médicaments nécessaires pour lutter contre ce mal. La participation du mouvement syndical est essentielle.
- 118.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a rappelé que les difficultés en matière de protection sociale sont immenses, en particulier en Afrique. Les défis comprennent la protection dans l'économie informelle, la lutte contre le VIH/SIDA, l'inspection et l'administration du travail, et la réduction des coûts entraînés par les manquements à la sécurité et à la santé au travail. L'intervenant a estimé que le programme proposé convient et correspond aux priorités qui ont été exprimées en Afrique. Il a appuyé le programme.
- 119.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a souligné que, dans son pays, il y a autant d'inspectrices que d'inspecteurs du travail. Il a demandé pourquoi l'inspection du travail ne va pas de pair avec l'administration du travail. Comme l'indique la recommandation (n° 158) sur l'administration du travail, 1978, pour être efficace l'inspection du travail doit être étroitement liée à l'administration du travail. L'intervenant a souligné aussi que l'inspection du travail est liée au respect des droits des travailleurs, notion beaucoup plus large qui comprend la protection des travailleurs.
- 120.** Le représentant du gouvernement du Japon a rappelé l'ampleur et les coûts des accidents du travail dans le monde du travail. La protection des travailleurs devrait être la première priorité. Il s'est félicité de pouvoir indiquer que le Parlement de son pays est en train d'examiner la convention (n° 162) sur l'amiante, 1986.
- 121.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a fermement appuyé les activités de l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail et de conditions de travail. Elle a rappelé

que l'OIT a pour mandat de protéger les droits des travailleurs migrants. L'Organisation ne devrait pas chercher à limiter les droits souverains des Etats et devrait éviter les chevauchements avec d'autres organisations internationales. Elle a suggéré un certain nombre de modifications dans les formulations des résultats et des indicateurs.

- 122.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni a fermement appuyé l'approche cohérente qui a été présentée et estimé que les actions proposées constituent un ensemble bien équilibré. La protection des travailleurs est un élément important de l'action qui est menée pour atténuer la pauvreté, de la promotion de l'emploi et du développement des entreprises. L'orateur a fait observer que la Fiducie sociale mondiale est une bonne initiative qui devrait être viabilisée à l'échelle locale. Il a demandé des informations sur les progrès accomplis à cet égard et noté que l'OIT contribue beaucoup à faire participer les partenaires sociaux au programme de lutte contre l'épidémie du VIH/SIDA.
- 123.** En réponse aux orateurs, M. Diop a rappelé que le programme proposé donne directement suite aux décisions de la Conférence internationale du Travail. Il a fait observer que la notion de protection sociale est plus ample que celle de sécurité sociale. M. Diop a fortement insisté sur la nécessité d'une approche intégrée de protection sociale qui mettrait en symbiose la prévention (santé et sécurité au travail), le revenu (salaire minimum) et la prise en charge (sécurité sociale) sur la base d'une politique adaptée aux réalités du secteur. L'absence d'outils en matière de santé et sécurité au travail augmente les accidents du travail et les maladies professionnelles dans un milieu où les acteurs sont très souvent analphabètes. L'inexistence d'un salaire minimum garanti rend difficile la contribution à la sécurité sociale, obligeant ainsi les travailleurs à se prendre en charge individuellement, eux et leurs familles, en cas de maladie, ce qui grève sérieusement leurs maigres revenus et accentue la pauvreté. La Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous est la réponse appropriée d'inclusion par l'accès aux soins, grâce aux mutuelles de santé sur une base volontaire, avec l'objectif de le rendre obligatoire.
- 124.** M. Diop s'est félicité du très fort soutien des membres du Conseil au programme focal SafeWork, en mettant l'accent sur l'expertise de l'inspection du travail qui, en toute indépendance de l'administration du travail, mène des activités de prévention et de contrôle. M. Diop a fait mention du plan d'action adopté par la Conférence et a noté que la prochaine réunion d'experts fournira des orientations plus précises en matière de priorités.
- 125.** En ce qui concerne le VIH/SIDA, M. Diop s'est réjoui des résultats très positifs du programme qui a atteint une notoriété indéniable sur le plan international. Il s'agit maintenant de concentrer les activités du BIT sur l'entreprise, en droite ligne avec la résolution OIE-CISL qui reflète la demande expresse des mandants. Il a souligné que la Fiducie sociale mondiale est un projet pilote novateur qui se fonde sur la solidarité internationale. Il a indiqué à la commission qu'un rapport d'activité sera soumis à la session de novembre 2005 de la Commission de l'emploi et de la politique sociale, et qu'il sera demandé au Conseil d'administration, à sa session de mars 2006, de décider de poursuivre ou non ce projet pilote. M. Diop a indiqué que le Secteur de la protection sociale apportera une contribution significative aux politiques à mettre en œuvre par le Bureau concernant les zones franches d'exportation et la responsabilité sociale des entreprises.

#### **Objectif stratégique n° 4**

- 126.** Le Président, abordant l'objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social, a noté que le directeur exécutif du secteur ne sera pas en mesure de faire une entrée en matière mais qu'un certain nombre d'experts de ce département fourniront les informations voulues. La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de

l'administration (M<sup>me</sup> O'Donovan) a modifié le texte du résultat 4a.2 i) (p. 84) comme suit: «Les organisations d'employeurs influencent les politiques aux niveaux national, régional ou international, en vue d'améliorer la performance et la compétitivité des entreprises».

- 127.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a réaffirmé que, dans le cadre de l'objectif stratégique n° 4, les travailleurs soutiennent sans réserve l'initiative focale concernant les zones franches d'exportation, ainsi que la priorité accordée à l'application de la législation nationale et des normes internationales du travail. L'orateur a souhaité que l'utilisation des fonds extrabudgétaires soit plus équilibrée en faveur du dialogue social, priorité de l'Organisation. Les capacités du Bureau doivent être renforcées dans le domaine des relations professionnelles afin de mieux répondre aux besoins des mandants tripartites. La promotion des conventions n<sup>os</sup> 98 et 151 doit être assurée. La coordination générale de tous les aspects de l'inspection du travail doit incomber au Département du dialogue social.
- 128.** Concernant l'objectif opérationnel 4a, les travailleurs souhaitent l'intégration des normes internationales du travail dans toutes les activités afin de renforcer la capacité des syndicats de participer à l'élaboration de législations du travail constructives. La fin du paragraphe devrait mentionner la dimension sociale de la mondialisation.
- 129.** S'agissant du résultat 4c.1, l'emploi du terme «performance» est ambigu, notamment s'il n'est pas assorti des termes «les droits et la protection». Le dialogue social au niveau sectoriel ne doit pas subir de réduction, au contraire.
- 130.** Le BIT doit encourager les pays à s'ouvrir à la convention n° 144. Cependant, cette convention ne remplace ni la négociation collective, ni les relations professionnelles, ni le dialogue social. Actuellement, ce dernier devient de plus en plus difficile, à tous les niveaux et dans tous les pays. Il faut aider les organisations syndicales qui ne pratiquent pas encore le dialogue social et la négociation collective, car elles ne sont pas vouées à la seule contestation. L'orateur s'est demandé si le dialogue tripartite fonctionne au BIT et si ACTRAV et ACT/EMP ne devraient pas être consultés d'une manière permanente concernant l'ensemble des activités stratégiques.
- 131.** M. Botha a convenu de l'importance du tripartisme – tant à l'intérieur du Bureau qu'à l'extérieur – et a souligné la nécessité pour le Bureau de disposer de ressources suffisantes pour appuyer les organisations d'employeurs et satisfaire les demandes internes en matière d'expertise. Il a rappelé les objections soulevées précédemment à propos d'un objectif opérationnel distinct sur les questions sectorielles, s'interrogeant sur le bien-fondé de cette démarche compte tenu de l'activité normative limitée dans ce domaine, secteur maritime mis à part. Les activités sectorielles sont clairement déterminées par les mandants et le rôle de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes demeure important pour ce qui est de la définition des programmes. L'orateur a rappelé à la commission que les employeurs sont favorables à la reconnaissance effective du droit de négociation collective et ont demandé au BIT de promouvoir un environnement dans lequel les partenaires sociaux peuvent choisir d'agir en ce sens. Il a émis l'idée que l'indicateur 4b.1i) est peut-être trop restreint du fait de la volonté d'intégrer les résultats en matière d'égalité entre hommes et femmes.
- 132.** S'agissant des initiatives focales, il a demandé comment et pourquoi les trois initiatives proposées ont été choisies et il a rappelé que les employeurs avaient indiqué l'emploi des jeunes et le VIH/SIDA comme domaines d'intérêt.
- 133.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a dit qu'ils approuvent les trois initiatives focales touchant respectivement à l'économie informelle, la responsabilité sociale des entreprises et les zones franches d'exportation, et notamment cette dernière car les



problèmes des zones franches d'exportation préoccupent vivement le mouvement syndical international. L'orateur souhaiterait avoir des précisions sur le budget, les indicateurs et l'impact escompté des initiatives et estime que l'initiative concernant les zones franches d'exportation devrait relever du secteur du dialogue social.

- 134.** Le BIT se doit de donner un suivi à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, de sorte que les stratégies thématiques ne sauraient négliger la notion de mondialisation équitable. Les travailleurs approuvent donc le paragraphe 251.
- 135.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du sud a fait part de l'attachement du groupe des pays africains au dialogue social, et a souligné que renforcer les capacités et les institutions de dialogue social est capital si l'on veut améliorer la gouvernance dans la région. Le représentant du gouvernement du Kenya a ajouté qu'il importe de tenir compte du secteur informel dans le dialogue social.
- 136.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a souligné l'utilité du dialogue social. Quant à faire des ratifications un but, il a demandé un complément d'information sur les critères de sélection des pays et sur la relation entre ce but et l'objectif stratégique n° 1, ainsi qu'un comparatif entre les ressources consacrées à la ratification et celles allouées à l'élaboration de nouvelles conventions.
- 137.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a rappelé la remarque faite précédemment par les PIEM sur l'absence de retombées concrètes des activités sectorielles et s'est dite préoccupée par l'ampleur relative du budget, soit un quart du budget consacré à ce secteur. S'agissant des initiatives focales, elle a fait observer que la proposition d'initiative relative aux indicateurs de travail décent, qui a été faite précédemment, n'a pas été retenue, mais qu'elle réapparaît maintenant au chapitre du renforcement des capacités statistiques. Elle a estimé que les problèmes inhérents à la collecte et à l'analyse des données jettent le doute sur l'intérêt de travaux de cet ordre et a dit s'opposer à ce que des ressources soient, pour l'heure, consacrées à ces travaux.
- 138.** La directrice du Département du dialogue social, de la législation et de l'administration du travail (M<sup>me</sup> Walgrave) a répondu aux points soulevés, précisant qu'une aide en matière d'administration de la législation du travail est fournie à la demande des pays, et que 25 pays environ en bénéficient chaque année. Elle a fait observer que l'aide apportée pour moderniser les administrations du travail est souvent utile aux partenaires sociaux comme aux ministères du Travail. Elle a pris note de la recommandation de la commission concernant la coordination de l'aide fournie dans le domaine de l'inspection du travail et de l'administration du travail, et a confirmé que la ratification en tant que cible ne représente qu'une partie des diverses activités d'assistance technique et d'appui dont bénéficient les mandants.
- 139.** Le directeur adjoint du Département des activités sectorielles (M. Jennings) a indiqué que les activités sectorielles font partie des activités du Bureau qui sont le plus axées sur les mandants, et que les récentes réformes introduites ont abouti à la mise en place de réunions et de programmes d'action plus courts qui se déroulent plutôt bien. Il a confirmé que les programmes de travail du prochain exercice biennal seront établis sur la base des priorités des mandants et des nouvelles demandes, comme celles concernant le secteur des textiles et de l'habillement. Il a rappelé à la commission que le budget des activités sectorielles s'élève à un quart du budget du secteur 4 parce que les frais de réunion y sont inclus et que SECTOR ne dispose pas de spécialistes en poste sur le terrain.
- 140.** La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration est intervenue au sujet du débat sur les stratégies thématiques et les initiatives focales. Elle a rappelé qu'au cours de la discussion de la commission en novembre 2004, les objectifs transversaux et

les indicateurs et cibles correspondants se sont vu reprocher d'apporter trop de complexité. La solution a donc été de revoir la formulation, laquelle contient les mêmes thèmes, tout en étant plus précise quant à l'intention. Comme indiqué par le porte-parole du groupe des employeurs, il s'agit de questions qui doivent toujours être prises en compte à tous les niveaux du Bureau et dans le cadre de tous les objectifs stratégiques. L'intervenante a précisé que les crédits alloués aux questions d'égalité entre hommes et femmes sont habituellement consacrés à l'examen des dépenses prévues et effectives par les gouvernements nationaux dans ce domaine du point de vue des répercussions qu'elles ont pour les hommes et les femmes, et qu'en ce qui concerne le Bureau lui-même l'intention est de recourir à IRIS pour s'assurer que la question est systématiquement intégrée à tous les niveaux. La stratégie thématique pour la promotion de l'égalité entre les sexes est une des mesures prises pour donner suite à la résolution de 2004 concernant la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité de rémunération et la protection de la maternité, les autres activités dans ce domaine étant réparties sur les trois objectifs stratégiques. La stratégie thématique sur une mondialisation équitable a pour objet de regrouper l'ensemble des travaux du BIT sur cette question pour mieux permettre aux mandants d'influer sur les évolutions de la mondialisation en appuyant les travaux du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation, du Conseil d'administration et des réunions régionales.

141. M<sup>me</sup> O'Donovan a décrit les initiatives focales comme un moyen de regrouper les ressources et l'expertise du BIT afin d'offrir de nouveaux produits aux mandants dans des domaines qui les intéressent et non pour créer de nouvelles unités administratives; il s'agit de mieux utiliser les ressources existantes. Elle a rappelé à la commission que les propositions visant à créer des initiatives focales sur l'emploi des jeunes et le VIH/SIDA ne sont pas nécessaires car ces questions sont traitées dans les résultats opérationnels des objectifs stratégiques correspondants et bénéficient de ressources considérables.

## **Capacités institutionnelles et gouvernance, appui et management**

142. Le Président a ouvert la discussion sur les dernières parties des Propositions de programme et de budget pour 2006-07: Capacités institutionnelles et gouvernance, appui et management.
143. Le porte-parole du groupe des travailleurs, M. Blondel, a fait une remarque relative aux mesures d'économie présentées dans le document; il a fait partager son regret qu'il y ait des répercussions négatives sur le programme d'activités du Bureau, sous forme d'une réduction budgétaire radicale, à cause des dépenses extraordinaires prévues au cours du biennium 2006-07.
144. M. Blondel a souhaité que le document présente des estimations plus précises sur plusieurs chapitres relatifs aux mesures d'économie, en particulier celles relatives à l'introduction d'IRIS. Tout en reconnaissant la nécessité d'IRIS, M. Blondel a exprimé la crainte que ne se produise, suite à son introduction, une rupture «numérique» entre le Bureau et les mandants. Il a signalé aussi qu'il faut examiner les possibilités d'économies de manière prudente, en prenant en considération les conséquences éventuelles sur les mandants, en particulier dans le domaine des publications.
145. En ce qui concerne la sécurité, l'orateur a fait part de ses préoccupations concernant l'augmentation importante des coûts générés par les nouvelles mesures de sécurité. Il a déclaré que le groupe des travailleurs est favorable à l'institution d'un minimum de sécurité dans le respect des normes fixées par l'UNSECOORD, tout en souhaitant que le Bureau ne suive pas les mesures prises par d'autres agences aveuglément. Il a également

rappelé la nécessité de préserver une certaine souplesse d'accès au Bureau pour les mandants de l'Organisation pendant les réunions du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. Il a précisé que l'image de l'Organisation est en jeu.

146. Le porte-parole des travailleurs a indiqué que son groupe appuie l'accent mis dans le budget sur le développement des capacités du personnel. Il a souligné que la participation active de départements comme ACTRAV ainsi que celle du Centre de Turin sont nécessaires à l'identification des besoins en formation et à la gestion de cet effort.
147. En ce qui concerne la politique de recrutement du personnel, l'orateur a fait part de son souhait qu'elle prenne en considération la spécificité et la plus-value capitale du Bureau, à savoir le tripartisme. Il a souhaité que son groupe ait des échanges d'idées et des discussions avec le Département des ressources humaines et avec le Syndicat du personnel à propos de cette politique. Il a également souhaité obtenir plus d'informations sur le resserrement de la structure des grades préconisée comme mesure d'économie.
148. Au sujet des économies envisagées dans le document, l'orateur a recommandé que ces mesures ne mettent pas en question les besoins d'unités comme ACTRAV et ACT/EMP ni ceux d'autres départements techniques, notamment dans le domaine des relations professionnelles.
149. S'agissant des dépenses de personnel, M. Blondel a constaté que le montant des augmentations de coûts mentionné dans l'annexe documentaire 4 est de l'ordre de 25,8 millions, alors qu'en même temps le Bureau envisage le gel de 166 postes de la catégorie des services organiques et de rang supérieur et de 62 postes de la catégorie des services généraux.
150. Se référant à l'annexe 3 sur l'utilisation du budget, l'orateur a attiré l'attention sur l'augmentation vertigineuse des allocations budgétaires pour des contrats de collaborateurs extérieurs dans le secteur Emploi. Il a mentionné qu'il y a une contradiction entre le contexte de restriction budgétaire dans lequel le Bureau envisage de geler de nombreux postes, d'une part, et le recours accru à des services extérieurs qui est préconisé, de l'autre. Il a demandé des précisions sur ce point.
151. Eu égard aux frais de mission, M. Blondel a regretté que la plupart des secteurs subissent des réductions radicales, en particulier le secteur du Dialogue social, dont les départements ACTRAV et ACT/EMP doivent garder en permanence des liens étroits avec leurs mandants sur le terrain.
152. M. Blondel a déclaré soutenir la création d'un nouveau service d'évaluation séparé et a exprimé son souhait que ce service fournisse une évaluation renforcée et indépendante sur les différents projets de coopération technique.
153. En ce qui concerne la section: «Gouvernance, appui et management», dans la perspective du départ imminent à la retraite de très nombreux de fonctionnaires qui sont la mémoire institutionnelle du Bureau, l'orateur a recommandé au Bureau d'engager davantage de personnes ayant une expérience pratique des relations professionnelles, des syndicalistes expérimentés et des personnes qualifiées dans le domaine de l'administration du travail, tout en rappelant l'importance que tout le nouveau personnel du BIT bénéficie d'une orientation sur les valeurs et principes de la liberté syndicale, du tripartisme et du dialogue social.
154. Pour terminer, M. Blondel a réitéré l'opposition du groupe des travailleurs à la proposition de supprimer le *Compte rendu provisoire* de la Conférence internationale du Travail, en

précisant que ce document, traduit en plusieurs langues, est un outil indispensable pour la participation effective du groupe des travailleurs.

- 155.** M. Botha, s'exprimant au nom du groupe des employeurs, a souligné qu'il faudrait associer les mandants à la promotion des partenariats, et il a demandé que soient fournis des indicateurs plus clairs et davantage d'informations sur la stratégie visée. S'agissant du renforcement de la capacité statistique, il a rappelé les réserves exprimées par son groupe à propos des indicateurs sur le travail décent et a demandé que cette section soit reformulée pour refléter les consultations et accords récents. L'orateur a appuyé l'idée de renforcer les stratégies de communication et la nécessité de mieux faire connaître l'OIT, mais il a demandé à savoir avec plus de précisions qui sont les décideurs clés visés dans la déclaration sur les objectifs, et il a suggéré que le budget total est peut-être important pour la taille de l'OIT. La partie consacrée au Centre international de formation de l'OIT, Turin, hiérarchise de façon inadéquate les besoins des mandants, et la référence à un socle socio-économique dans le paragraphe consacré à l'Institut international d'études sociales est inacceptable. L'orateur a aussi noté que, si les budgets des secteurs techniques et des régions baissent, ceux de l'administration et de la gestion sont en augmentation. Enfin, l'orateur s'est dit préoccupé que l'on ait anticipé les décisions du Conseil d'administration concernant la Conférence internationale du Travail pour ce qui est de supprimer le *Compte rendu provisoire* et que cela ne pourra peut-être pas être réalisé.
- 156.** Le représentant du gouvernement de l'Italie s'est félicité de l'accent mis sur les partenariats en tant que moyen d'éviter les chevauchements. Il a approuvé la stratégie prévue pour le Centre international de formation de Turin, mais il a suggéré que l'on prévoie quelques indicateurs des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations de l'équipe de travail. Il s'est rallié à la proposition d'améliorer l'équilibre des grades. En ce qui concerne la gouvernance, il s'est demandé s'il est possible de réaliser des économies avec une infrastructure améliorée. En ce qui concerne la gouvernance, il s'est demandé s'il n'était pas possible de réaliser des économies en améliorant l'infrastructure informatique.
- 157.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a fait observer que l'OIT est la seule institution des Nations Unies dont le site Web n'est présenté que dans trois langues, et il a suggéré que celui-ci serait plus largement consulté s'il existait en six langues. Il a recommandé que l'indicateur figurant sous Audit externe mette l'accent sur l'application des recommandations. L'orateur a exprimé sa préoccupation de constater que les indicateurs de gestion des ressources humaines qui sont énumérés ne correspondent pas à ceux de la stratégie des ressources humaines et il a demandé des éclaircissements sur la cible relative à l'abaissement du grade moyen. Il s'est interrogé sur l'indicateur des services informatiques relatif à la disponibilité de ces services pendant 99 pour cent au moins du temps de travail. A propos de la sécurité, il a considéré qu'il faudrait approfondir la discussion pour déterminer le niveau approprié pour le Bureau.
- 158.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est félicitée de l'établissement d'un programme de recherche solide et intégré, du renforcement de la capacité d'analyse et de statistiques et de l'accent mis sur la réduction du nombre de publications et l'amélioration de leur qualité. Cela permettra de répondre aux besoins des mandants, d'offrir d'utiles conseils pour l'élaboration des politiques et d'influencer d'autres organisations. L'oratrice a suggéré une cible exprimée en pourcentage pour les publications évaluées par des spécialistes. Elle a demandé quelle sera la relation des divers services actuels dans cette nouvelle approche: l'Institut dirigera-t-il les travaux de recherche et, si tel est le cas, comment fera-t-on pour assurer la qualité et éviter les chevauchements? Elle a noté qu'actuellement trois départements élaborent des produits statistiques (*ICMT, Annuaire des statistiques du travail, SIMPOC*) et a demandé comment se fera le regroupement et qui sera responsable. Elle a réitéré la question de son gouvernement, à savoir s'il est nécessaire

d'avoir un Département de l'intégration des politiques, sachant que des éléments importants de son travail ont été stoppés ou relèvent désormais de la responsabilité d'autres bureaux de l'OIT. Elle a demandé quel est le rapport entre l'Equipe spéciale inter-bureaux pour une mondialisation juste et le Département de l'intégration des politiques.

- 159.** En ce qui concerne la gouvernance, l'appui et le management, les Etats-Unis appuient toute proposition visant à réduire les frais de voyage et à accroître le recours à la vidéoconférence. Toutefois, l'oratrice a estimé que le BIT pourrait réaliser des économies supplémentaires en ne payant que des billets d'avion de la classe touriste sauf dans un nombre limité de cas où les voyages sont exténuants, y compris pour les délégués employeurs et travailleurs du Conseil d'administration. D'autres économies pourraient être obtenues en agissant sur la structure des grades, étant donné que le surclassement de certains postes de la catégorie des services organiques représente un coût supplémentaire de 30 000 dollars par poste et par année. Une intervention dans ce domaine permettrait d'économiser 2 millions de dollars et produirait d'autres économies à long terme. On pourrait aussi envisager une provision de seulement 2,5 millions de dollars pour la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, en prévoyant des montants additionnels lors d'exercices ultérieurs, si nécessaire. Vu la situation financière, le budget pour la communication et l'information du public devrait être maintenu à son niveau nominal de 2004-05, ce qui permettrait d'économiser plus d'un million de dollars. Enfin, l'oratrice a suggéré que les principes de la gestion axée sur les résultats supposent des cibles associées à toutes les dépenses dans ce domaine.
- 160.** La représentante du gouvernement du Canada a déclaré qu'elle ajoutera quelques points à ceux mentionnés par la représentante du gouvernement des Etats-Unis, qu'elle a appuyés. Elle a estimé, à l'instar des Etats-Unis et du groupe des employeurs, qu'il n'y a pas eu de consensus sur la question des indicateurs du travail décent et qu'il y a lieu d'engager de plus amples consultations avant d'accroître les ressources. Elle a suggéré qu'il serait bon de prévoir une cible pour les économies résultant d'une stratégie. Elle a noté que le document ne fournit pas de cibles pour le Centre de Turin et pour l'Institut, et elle s'est associée à ceux qui ont demandé des éclaircissements sur la relation entre le Département de l'intégration des politiques et la nouvelle équipe de travail ainsi que sur leurs mandats et cibles respectifs.
- 161.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, tout en se ralliant aux déclarations des représentantes des gouvernements du Canada et des Etats-Unis, a souhaité ajouter les points suivants concernant les propositions pour la gouvernance, l'appui et le management. Elle a souligné que, par souci de clarté et de transparence, il serait opportun que tous les indicateurs figurent dans les propositions de programme et de budget au lieu d'être mentionnés dans d'autres documents. Toutes les cibles doivent être mesurables, réalistes et assorties de délais. Elle a estimé que la deuxième cible sous «Indicateurs de gestion de la coopération technique» est particulièrement faible. A propos des «Indicateurs de gestion financière», elle a fait remarquer que la cible devrait être revue pour inclure le suivi, assorti d'un calendrier, des recommandations du Commissaire aux comptes et des rapports annuels au Conseil d'administration. Elle a suggéré que la cible 5 des «Indicateurs de gestion des ressources humaines» tienne compte également du principe contenu dans le Statut du personnel, à savoir que tous les postes doivent être pourvus selon une procédure transparente en fonction du mérite.
- 162.** A propos des «Services pour la gouvernance», l'oratrice a reconnu que de réels progrès ont été réalisés en ce qui concerne la production, dans les délais requis, des documents, mais elle s'est déclarée insatisfaite de la formulation de la cible concernant la fourniture des documents aux membres du Conseil d'administration et a suggéré que, au minimum, ces documents devraient être fournis au moins quinze jours avant le début de la session. Les membres du Conseil d'administration ont en effet besoin d'entreprendre des consultations

pour participer pleinement aux réunions. Quant à l'introduction de services d'enregistrement numérique, elle a déclaré qu'elle souhaiterait disposer d'une analyse coûts/avantages de cette proposition.

- 163.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a par ailleurs fait part de son souhait d'avoir un indicateur sur les services d'audit interne. A propos des «Indicateurs de l'administration et de la sécurité internes», elle a demandé des éclaircissements sur la cible consistant à assurer les normes minimales de sécurité opérationnelle, ajoutant qu'à son avis tous les bureaux ne respectent pas ces normes. Elle a proposé un autre libellé de la cible relative aux locaux: «L'OIT formule, en accord avec le Conseil d'administration, et met en œuvre une stratégie effective en matière d'utilisation des locaux dès que possible.» En conclusion, elle a remercié les départements concernés des progrès réalisés dans la gestion axée sur les résultats.
- 164.** Le représentant du gouvernement du Japon, se référant à la cible relative à la structure des grades, a fait observer que la moyenne des grades au BIT est très supérieure à celle de beaucoup d'autres institutions des Nations Unies. Il a souligné que, selon le document GB.292/PFA/16, beaucoup de recrutements se font aux grades P.4 et P.5 pour les personnes de 46 à 55 ans. Il a avancé que deux éléments principaux expliquent cette structure des grades. Premièrement, le BIT applique un coût standard unique, ce qui incite les responsables à recruter du personnel à un grade supérieur quel que soit le coût réel. L'orateur a fait observer que son gouvernement appuie pleinement le document GB.292/PFA/17, où le Bureau indique qu'un système de coûts standard différenciés sera introduit pour faciliter l'obtention d'une structure des grades plus équilibrée.
- 165.** Le deuxième élément mentionné par l'orateur est le déséquilibre constaté dans les décisions de recrutement et les allocations budgétaires entre le Département du développement des ressources humaines et d'autres départements du Bureau. L'orateur s'est référé à l'expérience du Programme des jeunes professionnels introduit en 2001, qui a beaucoup contribué au recrutement d'un personnel plus jeune. Toutefois, il a été mis un terme à cette expérience positive puisque le programme a été suspendu, ce que l'orateur a déploré. Celui-ci a par ailleurs souligné que le Département du développement des ressources humaines collabore peu avec d'autres départements pour intégrer de jeunes professionnels. Il a observé qu'une nouvelle stratégie des ressources humaines sera difficile à appliquer si le Département du développement des ressources humaines n'a ni le pouvoir ni les fonds requis en la matière.
- 166.** L'orateur a demandé des éclaircissements dans trois domaines. Il a souhaité savoir pourquoi le Bureau a différé l'introduction du système de coûts standard différenciés et quand on peut s'attendre à ce qu'il soit introduit. L'orateur a dit espérer que le Bureau détaillera dans ses propositions pour 2006-07 les économies prévisibles découlant de l'application des coûts standard différenciés. Enfin, il a demandé quels sont les plans du Bureau en matière de recrutement de jeunes professionnels, compte tenu du grand nombre prévu de départs à la retraite de fonctionnaires de grades supérieurs.
- 167.** L'orateur a noté que la cible relative à la représentation nationale sous «Indicateurs de gestion des ressources humaines» se limite aux pays non représentés et qu'elle est assez modeste: dix. Reconnaisant l'importance de cette cible, il a exhorté le Bureau à fixer un chiffre plus ambitieux et à inclure les pays sous-représentés.
- 168.** L'orateur s'est référé à la médiocre formulation de la deuxième cible concernant IRIS sous «Indicateurs des services informatiques», et il a suggéré un autre libellé indiquant que le coût d'exploitation d'IRIS sera compensé par les économies qu'il permettra de réaliser. Il a demandé au Bureau de recenser, dans ses propositions de budget révisées, les réductions de coût à attendre de la mise en service d'IRIS pour le prochain exercice.

- 169.** Répondant aux questions des porte-parole des travailleurs et des employeurs et du représentant du gouvernement de la Fédération de Russie concernant le coût élevé de la sécurité, le représentant du Directeur général (M. Thurman) a indiqué que les normes minimales de sécurité opérationnelles seront appliquées dans tous les bureaux de l'OIT d'ici à la fin de 2005. L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé que le financement des opérations de sécurité centrales sera à la charge de chacune des institutions du système. M. Thurman a souligné que le BIT n'a aucune maîtrise du niveau ou du taux d'accroissement de ces coûts.
- 170.** En réponse à une question posée par M. Blondel, M. Thurman a indiqué que le gel des postes tel qu'indiqué dans l'annexe documentaire 4 n'a pas de conséquences sur le niveau des recrutements et n'a pour effet que de réduire le pourcentage de fonctionnaires titulaires de contrats sans limitation de durée.
- 171.** En réponse à une question de M. Botha, M. Thurman a expliqué que chaque secteur décide d'un ratio entre les dépenses de personnel et les autres dépenses adapté à sa situation et que le Secteur de l'emploi a prévu un pourcentage plus élevé de dépenses autres que de personnel dans un souci d'efficacité globale par rapport aux coûts. Il a ajouté qu'à l'exception d'IRIS le budget global des services de gestion et d'administration indique une réduction sensible par rapport à l'exercice actuel, même si la centralisation récemment décidée de ces services se traduit par une dotation budgétaire en hausse pour le Cabinet du directeur exécutif.
- 172.** M. Thurman a fait observer que beaucoup de membres de la commission ont fait d'excellentes propositions pour améliorer la formulation des indicateurs et qu'on s'appliquera immédiatement à en tenir compte.
- 173.** La directrice exécutive du Secteur de la gestion et de l'administration a répondu à un certain nombre de questions et de commentaires concernant les propositions. A propos des statistiques du travail, elle a signalé que le Directeur général a déjà fait part de son intention d'établir un programme statistique coordonné et géré centralement. Toutefois, les détails doivent encore être mis au point. Plusieurs membres ont posé des questions concernant les indicateurs du travail décent. M<sup>me</sup> O'Donovan a indiqué que la proposition initiale d'une initiative focale dans ce domaine n'a finalement pas été retenue. Elle a souligné que le BIT doit se doter d'un programme statistique solide et de grande qualité pour accompagner la formulation de conseils pour l'élaboration des politiques relatives à la promotion du travail décent. Les statistiques disponibles sont plus développées dans certains domaines que dans d'autres, et des améliorations s'imposent pour répondre aux priorités des mandants. L'oratrice a souligné qu'il ne s'agit pas d'élaborer des critères globaux simplistes du travail décent ou de classer les pays ou les entreprises.
- 174.** Se référant aux observations faites sur les publications et les recherches de l'OIT, M<sup>me</sup> O'Donovan a indiqué que l'approche proposée par le Directeur général est d'avoir moins de publications mais d'une qualité supérieure, et de se doter d'une stratégie de recherche bien coordonnée à l'échelle du Bureau qui permette d'offrir des produits de haute qualité. L'Institut des études sociales a un rôle catalytique à jouer à cet égard, et sa stratégie a été définie en novembre 2004 lorsque son conseil a approuvé un examen stratégique. Toutefois, on continuera de mener des recherches dans d'autres sections du Bureau. C'est pourquoi le Directeur général a décidé récemment d'établir un comité interservices sur la politique de recherche et les publications de manière à renforcer les liens entre les stratégies en matière de recherche et en matière de connaissance. Par ailleurs, l'oratrice a souligné que toutes les publications officielles du BIT feront l'objet d'une évaluation par des spécialistes extérieurs, ce qui est déjà le cas des publications phares.

- 175.** M<sup>me</sup> O'Donovan a expliqué qu'à l'issue d'une réorganisation le Département de la communication et de l'information du public regroupe maintenant les services de la bibliothèque et les publications. Le budget proposé pour 2006-07 amalgame les ressources de ces trois services et doit être comparé à celui de l'exercice en cours sur cette base. Répondant à une question du représentant du gouvernement de la Fédération de Russie, l'oratrice a indiqué que la traduction en russe du site Web du bureau de Moscou est à l'étude, conjointement avec ce bureau.
- 176.** M<sup>me</sup> O'Donovan a ajouté que, si les propositions ne donnent pas d'indicateurs pour l'Institut d'études sociales ni pour le Centre de formation de Turin, c'est en raison de la spécificité de ces organismes qui ont des conseils et des programmes de travail distincts, lesquels fournissent tous les détails nécessaires.
- 177.** Répondant à plusieurs observations relatives au montant de 5,4 millions de dollars mentionné au paragraphe 39 des propositions, l'oratrice a indiqué que le Bureau devra trouver d'autres moyens de financer ce déficit et qu'il ne sollicitera pas de ressources additionnelles au cours de cet exercice pour ce poste. Elle a ajouté que les projections des besoins d'investissements institutionnels qui figurent au tableau A entre les paragraphes 78 et 79 ne sont qu'indicatives. Il n'est pas prévu de demander au Conseil d'administration d'approuver ces projections qui n'ont aucune incidence sur les propositions budgétaires pour 2006-07.
- 178.** Le Directeur général a fait une déclaration qui est reproduite à l'annexe II.
- 179.** La commission a repris ses travaux le 17 mars. Elle était saisie d'un document <sup>2</sup> sur les ajustements que le Directeur général propose d'apporter à ses Propositions de programme et de budget pour 2006-07. Ce document contient une nouvelle version du point appelant une décision (paragr. 5) et s'accompagne de deux annexes. La première présente les ajustements au budget opérationnel et la seconde indique le niveau provisoire du programme qui résulte des ajustements proposés. Ces ajustements ont été présentés de vive voix par le Directeur général. Le texte de sa déclaration est reproduit à l'annexe III.
- 180.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a rappelé que, lors de la présentation initiale des propositions de programme et de budget par le Directeur général, les travailleurs s'étaient prononcés en faveur des 4,3 pour cent d'augmentation proposés, par souci de consensus et bien qu'ils eussent préféré une augmentation plus importante et plus idoine. Aujourd'hui, ils regrettent l'abandon de cette ambition, pourtant modeste, que le Directeur général se voit contraint de faire, alors même que le Conseil d'administration est confronté à ce paradoxe de devoir faire face simultanément à des demandes de services toujours plus nombreuses et à celles de nouvelles coupes dans le budget. Le budget de l'Organisation est la projection pratique de ses objectifs politiques. L'OIT a-t-elle des objectifs politiques et veut-elle encore que les travailleurs croient en elle ? Les travailleurs regrettent notamment que le Directeur général ait été contraint de choisir entre le maintien de la Commission des résolutions et celui de la Conférence maritime, et que les normes, pourtant jugées essentielles par nombre de gouvernements, fassent aussi les frais de ces nouvelles réductions. Le découplage des départements et la gestion intégrée pourraient peut-être atténuer les effets des coupes budgétaires en favorisant une gestion plus transversale des fonds. Les travailleurs résistent au désir de se laisser aller à la contestation et demandent aux gouvernements de réfléchir encore à la question. Pour éviter d'émettre une réserve, ils préfèrent ne pas prendre position concernant le document GB.292/PFA/8/1 avant d'avoir entendu les autres mandants s'exprimer sur ce sujet.

<sup>2</sup> Document GB.292/PFA/8/1.



- 181.** M. Botha, parlant au nom des employeurs, s'est félicité de la nouvelle approche, plus transparente, adoptée pour l'élaboration du budget. Les employeurs auraient préféré examiner les ajustements des priorités sur la base du niveau budgétaire initialement proposé afin de s'assurer que tous les intérêts des mandants sont pris en compte et ils regrettent d'être maintenant obligés de le faire sur la base d'un niveau budgétaire réduit. Les nouvelles propositions correspondent aux priorités qui ont été formulées pour l'emploi, notamment pour l'emploi des jeunes, et pour le dialogue social. Les employeurs veilleront à ce que les programmes de promotion du travail décent pays par pays fassent aussi une grande place à l'emploi. Ils sont d'avis que d'autres économies sont possibles mais que ces économies devraient être redistribuées entre les différents postes du budget proposé et qu'il faut s'abstenir de réduire les ressources dans des domaines essentiels tels que les investissements dans la capacité du personnel. Ils prennent note de la nécessité de dépenses d'équipement et d'entretien. L'orateur a conclu en déclarant que les employeurs souhaiteraient que le consensus soit total à propos du budget et qu'ils réservent leur position en attendant ce que diront les gouvernements.
- 182.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, parlant au nom du groupe de l'Afrique, s'est félicité de la présentation du document sur les ajustements proposés. Il a indiqué que son groupe était prêt à appuyer les propositions initiales la semaine précédente, même s'il partage beaucoup des préoccupations qui ont été exprimées. Il s'est félicité du niveau des ressources qu'il est proposé d'affecter aux régions et du maintien d'une provision pour imprévus. De nouvelles réductions du budget risqueraient d'avoir pour conséquence que l'Organisation marquerait le pas et perdrait de sa pertinence – une situation que personne ne souhaite. Le groupe de l'Afrique appuie donc les propositions révisées mais il met en garde contre toute nouvelle réduction qui pourrait faire douter du sérieux de l'Organisation. La représentante du gouvernement du Kenya a approuvé ce point de vue et le représentant du gouvernement du Cameroun a ajouté que les propositions révisées sont équilibrées et pertinentes et assureront l'avenir de l'Organisation dans l'esprit de ses pères fondateurs.
- 183.** La représentante du gouvernement du Nigéria a approuvé la déclaration du groupe de l'Afrique. Elle a jugé insuffisante la provision pour imprévus. Le même point de vue a été exprimé par le représentant du gouvernement du Soudan, qui a rappelé à la commission que des changements et de nouvelles demandes pourraient apparaître en fonction des priorités des mandants, et par le représentant du gouvernement du Malawi, qui a aussi appelé l'attention sur le coût relativement élevé des voyages en Afrique et a déclaré craindre que les réductions budgétaires dans ce domaine n'aient des répercussions disproportionnées sur la région.
- 184.** Le représentant du gouvernement d'El Salvador, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a reconnu que des efforts ont été faits pour répondre aux intérêts qui ont été exprimés et a approuvé l'augmentation des crédits pour les régions et pour l'emploi des jeunes. Il a pris note des réductions prévues dans les parties II et IV et a déclaré que le niveau proposé pour le budget est raisonnable pour maintenir en fonctionnement l'Organisation. Tout en notant que les propositions révisées entraîneront une augmentation de leurs contributions et que cela ne saurait constituer un précédent dans le reste du système des Nations Unies, vu le caractère particulier de l'OIT, ses objectifs et sa structure tripartite. Les pays du GRULAC sont prêts à appuyer les propositions révisées.
- 185.** Le représentant du gouvernement de la Jordanie, parlant aussi au nom du gouvernement de l'Arabie saoudite, a dit apprécier les efforts sérieux et constructifs faits par le Directeur général et par le Bureau pour répondre aux demandes des mandants visant la révision du budget. Il a souligné qu'à l'impossible nul n'est tenu et a demandé que la commission veille à un bon équilibre entre le budget et le travail qui est attendu du Bureau.

- 186.** La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande s'est félicitée des consultations et du niveau révisé du budget ainsi que de la décision de procéder à des changements spécifiques plutôt qu'à un changement global. Elle a rappelé une demande qui a été faite, à savoir que le Directeur général propose au Conseil d'administration un plan qui assure durablement le financement et l'entretien à moyen et à long terme des biens et des systèmes de l'OIT. Elle s'est déclarée consciente de l'importance du rôle de l'OIT dans le renforcement de la dimension sociale de la mondialisation et a reconnu que des ressources adéquates sont nécessaires à cette fin et elle s'est déclarée résolue à œuvrer à un consensus.
- 187.** Le représentant du gouvernement de la Bulgarie a lui aussi souhaité que les propositions révisées fassent l'objet d'un consensus car elles répondent aux besoins d'investissements institutionnels tout en protégeant les programmes régionaux et en renforçant les initiatives en faveur de l'accès des jeunes à un travail décent dans le cadre des programmes par pays.
- 188.** Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a fait observer qu'une augmentation des contributions pèserait sur le budget de son pays dans des domaines importants. Toutefois, compte tenu des révisions positives opérées par le Bureau et en prévision d'une augmentation de la valeur de la présence et des activités du BIT, l'orateur a déclaré approuver les propositions révisées.
- 189.** Le représentant du gouvernement de l'Italie a déclaré que des économies supplémentaires auraient été les bienvenues, par exemple pour ce qui touche à l'efficacité et à la durée des réunions de l'OIT, domaine dans lequel les mandants ont aussi une part de responsabilité, et il a dit souhaiter que le Bureau prenne les choses en main dans ce domaine comme dans d'autres. Il s'est déclaré favorable à une quête continue de gains d'efficacité et d'économies, qu'il s'agisse d'IRIS ou d'autres secteurs, et a indiqué que, malgré les contraintes budgétaires auxquelles l'Italie doit faire face, il s'associera à un consensus sur les propositions révisées.
- 190.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine a rappelé son appui aux propositions initiales et a indiqué son intention de se rallier à un consensus sur les propositions révisées. Il a noté que ces révisions sont le résultat de consultations intenses. Il a approuvé l'augmentation des ressources allouées aux régions et à l'emploi des jeunes et le fait que les crédits alloués à Turin et à la coopération technique ne sont pas réduits. Il a dit espérer que les donateurs devraient s'appuyer sur l'Agenda pour le travail décent en vue d'une approche plus équilibrée de leur agenda du développement.
- 191.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a rendu hommage aux efforts qui ont été faits pour présenter des propositions révisées. Elle a noté que les ajustements protègent les programmes et visent les augmentations de coûts, ce qui correspond aux vues exprimées par le Conseil d'administration au sujet de l'importance des activités de l'OIT et de la nécessité de préserver celles qui sont les plus importantes. Toutefois, d'autres gains d'efficacité pourraient encore être identifiés. L'oratrice a réaffirmé que la position de son gouvernement ne doit pas être interprétée comme un refus de soutenir l'OIT ou ses activités: elle reflète des restrictions budgétaires bien réelles. Les changements proposés vont dans la bonne direction mais le niveau du budget reste trop élevé et ne peut être accepté par son gouvernement. L'oratrice a demandé instamment au Bureau d'examiner avec soin les possibilités d'économies supplémentaires et de présenter de nouvelles propositions que tous pourront accepter.
- 192.** La représentante du gouvernement de l'Allemagne s'est déclarée satisfaite que beaucoup des observations et préoccupations de l'Allemagne soient prises en compte dans les propositions révisées. Elle a insisté sur son attachement au processus et au consensus tripartites et s'est déclarée prête à accepter le budget révisé, même si elle préférerait plus de réductions et d'économies, notamment en ce qui concerne IRIS. Considérant qu'il se

peut maintenant que seuls quelques Etats Membres n'appuient pas les propositions de budget révisées, elle a invité le Directeur général à faire une nouvelle tentative pour les rallier.

- 193.** Le représentant du gouvernement de la Norvège a approuvé les ajustements opérés en faveur des régions et de l'emploi des jeunes. Il a indiqué que la Norvège, en principe, est favorable à la croissance réelle zéro. Toutefois, comme il existe des besoins extraordinaires, par exemple les investissements dans la sécurité, elle est prête à se rallier à un consensus sur les propositions révisées.
- 194.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, parlant aussi au nom du gouvernement du Canada et faisant référence à la position de gouvernements qui ne sont pas représentés au Conseil d'administration, a rappelé qu'il avait déclaré la semaine précédente que de substantielles économies sont possibles. Il a réaffirmé la très haute valeur qui est attachée aux activités de l'OIT. Tout en se félicitant des consultations qui ont été organisées et en notant que certaines de ses propositions ont été prises en compte, l'orateur a jugé que d'autres gains d'efficacité sont possibles et il a demandé au Bureau et aux partenaires sociaux de réexaminer les propositions révisées car son gouvernement n'est pas en mesure d'approuver celles qui ont été présentées.
- 195.** Le représentant du gouvernement du Japon a rappelé que son gouvernement est favorable à une croissance nominale zéro. Il s'est déclaré déçu que les économies supplémentaires qu'il a demandées en ce qui concerne les dépenses de personnel et de gestion ainsi qu'IRIS ne se reflètent pas dans les propositions révisées. Dans ces conditions, il ne peut pas approuver celles-ci.
- 196.** Le représentant du gouvernement de la France a remercié le Directeur général d'avoir procédé à des abattements aussi radicaux, bien qu'un peu excessifs, notamment en matière de formation du personnel et de provision pour dépenses imprévues. Le gouvernement français s'est félicité que l'intégrité des moyens de fonctionnement des bureaux régionaux ait été préservée, ainsi que le financement de la Conférence maritime, et aussi que l'actualisation effectuée soit de l'ordre de 6 pour cent au lieu de 7,1 pour cent. Néanmoins, les économies réalisées devraient être redéployées sur le terrain et au service du travail décent. Ainsi l'accompagnement à la transformation de l'économie informelle a jusqu'à présent donné lieu à des discours mais à peu de réalisations concrètes. L'orateur a déploré l'absence de nouveaux développements touchant à l'action du Bureau autour des fonctions normatives. Il continue de croire à l'approche intégrée, mais il note que l'Organisation ne se donne pas les moyens de la mettre en œuvre. Le gouvernement français se joindra au consensus avec résignation et morosité, car il souhaitait un budget rigoureux et ambitieux en matière de travail décent, et il ne voit en fait qu'un budget rigoureux sur le plan comptable. Il s'étonne aussi que les Etats qui allèguent des difficultés budgétaires internes les contraignant à insister sur la recherche d'économies en matière de budget ordinaire soient pourtant d'importants donateurs de fonds extrabudgétaires. Pour conclure, il a souhaité qu'un consensus se dégage rapidement concernant le niveau du budget, pour que l'Organisation évite de donner un signal politique déplorable, entamant sa crédibilité à quelques mois de la réunion sur la Déclaration du Millénaire cinq ans après et de celle de Copenhague +10.
- 197.** La représentante du gouvernement des Philippines a appuyé les propositions révisées et s'est notamment déclarée satisfaite de l'appui apporté aux régions et de l'approche participative qui est proposée pour le réexamen de la représentation de l'OIT sur le terrain. Elle s'est déclarée préoccupée des réductions opérées dans les propositions de budget, notamment en ce qui concerne les activités sectorielles, activités qui visent à déterminer où se situent les vrais problèmes et à répondre aux besoins des mandants.

- 198.** Le représentant du gouvernement de la Chine a reconnu que des efforts ont été faits pour ajuster les propositions en essayant de trouver un juste équilibre entre les besoins de l'OIT et les problèmes économiques auxquels sont confrontés les Etats Membres. Il a demandé au Bureau de suivre une approche prudente, en économisant sur les coûts, et de continuer à chercher des ressources extrabudgétaires supplémentaires. Il a conclu en indiquant que la Chine n'est pas opposée aux propositions révisées.
- 199.** Le représentant du gouvernement des Bahamas, parlant aussi au nom de la Barbade et des autres pays anglophones du groupe des Caraïbes, a approuvé le point de vue du GRULAC et s'est déclaré déçu que des réductions aient été opérées. Ces réductions pèseront sur l'exécution des programmes qui traitent du VIH/SIDA, de l'emploi des jeunes et de la création d'emplois pour les femmes. Néanmoins, il a déclaré approuver les propositions révisées.
- 200.** Le représentant du gouvernement du Ghana s'est déclaré satisfait du rôle des programmes de promotion du travail décent dans les pays car ils favorisent la démocratie en Afrique, et il a appuyé la position du groupe de l'Afrique.
- 201.** Le représentant du gouvernement de l'Espagne a félicité le Directeur général et le Bureau des efforts qu'ils ont faits pour présenter des propositions révisées équilibrées. Il a indiqué qu'il appuie ces propositions, compte tenu de la volonté de son gouvernement de parvenir à un consensus. Toutefois, il a demandé des éclaircissements au sujet des informations qui figurent à l'annexe II.
- 202.** Le représentant du gouvernement de la Belgique a remercié le Directeur général de ses propositions révisées, qui ont pris partiellement en compte le souhait du gouvernement belge, à savoir que les réductions n'affectent pas l'efficacité des services rendus aux mandants. Cependant, il semblerait que la réduction du budget affecte encore l'ensemble des objectifs stratégiques. La Belgique comprend les raisons qui motivent la proposition d'augmenter les dépenses en faveur des régions, tout en estimant qu'elle entraîne, logiquement, la réduction des dépenses en faveur des programmes, et de certains objectifs stratégiques. Cependant, les normes et les principes et droits fondamentaux au travail ne devraient pas subir les réductions budgétaires dans la même proportion que d'autres rubriques. La Belgique ne se satisfait pas complètement de l'actuelle présentation du budget mais estime cependant que le seul domaine qui pourrait se prêter encore à un exercice de réduction est une partie des programmes intersectoriels. C'est pourquoi, à l'instar du représentant du gouvernement de la France, l'orateur se prononce en faveur du consensus, tout en plaidant pour que les ajustements budgétaires améliorent la visibilité des programmes phares de l'Organisation, et en réaffirmant la volonté de son pays de voir fonctionner l'OIT dans le contexte préoccupant de la mondialisation.
- 203.** Le Président, ayant constaté qu'aucun autre gouvernement ne demandait la parole, a fait part à la commission de son intention de procéder à une suspension de séance afin de réunir le bureau. Au préalable, il a souhaité savoir si les groupes travailleur et employeur étaient en mesure de donner leur accord à la proposition du Directeur général.
- 204.** M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, a remercié tous les gouvernements qui se sont exprimés, quelle qu'ait été leur position. Il a tenu à préciser que la décentralisation vers les régions suppose également celle des programmes et des formations, et non pas uniquement celle du personnel. Il a réaffirmé que l'OIT sera jugée à l'aune de ce qu'elle sera en mesure de donner au monde du travail, puisque sa raison d'être est de militer en faveur de la place du monde du travail dans la société, de la paix et de la démocratie. Par ailleurs, il s'est inquiété que le problème des infrastructures ait été écarté dans les nouvelles propositions, et il s'est demandé si cette attitude n'est pas quelque peu irresponsable. Pour conclure, il a rendu hommage aux efforts du Directeur général et a

déclaré qu'en dépit des ambitions que nourrissait le groupe des travailleurs, et en dépit aussi d'une certaine amertume, ces derniers sont prêts, dans un esprit de consensus, à accepter les propositions révisées du Directeur général.

- 205.** M. Botha, parlant au nom des employeurs, a dit comprendre le point de vue exprimé par les pays qui souhaitent une réduction du budget et a fait observer que beaucoup de ces pays sont de grands bailleurs de fonds. Il a pris note du solide appui dont bénéficie l'OIT dans les régions en développement et a demandé aux grands bailleurs de fonds d'en tenir compte. Il a souhaité que la transparence reste de mise pour l'élaboration du budget car c'est la base d'une bonne gouvernance. Il a encouragé le Bureau à chercher en permanence des possibilités d'économies qui pourront être réinvesties pour répondre aux priorités des mandants. Il a conclu son intervention en indiquant que les employeurs appuient les propositions révisées.
- 206.** A la reprise de la séance, le Président a indiqué à la commission qu'il n'y avait pas de consensus «intégral», mais qu'une très large majorité se dégageait en faveur de la proposition du Directeur général. Après avoir procédé à une série de consultations, il a soumis à la commission, pour adoption, le point pour décision amendé comme suit.
- 207. *Sous réserve des positions adoptées et des oppositions exprimées au cours de la discussion, telles que consignées dans le présent rapport, la commission recommande au Conseil d'administration:***
- a) de recommander à la Conférence internationale du Travail à sa 93<sup>e</sup> session (juin 2005) un niveau provisoire de 568 589 939 dollars pour le programme, calculé au taux de change budgétaire fixé pour 2004-05 à 1,34 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars des Etats-Unis, ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement;*
- b) de proposer à la Conférence, lors de la même session, un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 70<sup>e</sup> exercice (2006-07) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période, dont le texte serait ainsi conçu:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, en application du Règlement financier, approuve pour le 70<sup>e</sup> exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2007, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à ... dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de ... dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de ... franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, correspond à ... francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

- 208.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a remercié la commission et le Directeur général, son personnel et le Bureau, ainsi que les partenaires sociaux et les autres délégations avec lesquelles des consultations ont eu lieu, notamment durant la dernière série de discussions, pour leur aide et leur approche constructive et pour leur volonté de faire en sorte que tous les points de vue qui ont été exprimés soient pris en compte de manière satisfaisante. Il a déclaré, pour mémoire, que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et le Canada, qui sont tous membres du Conseil d'administration, ainsi que deux autres gouvernements qui n'en sont pas membres – six gouvernements qui, ensemble, versent plus de 50 pour cent des contributions mises en recouvrement – n'appuient pas le niveau du budget qui est proposé.

- 209.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit que tout membre du Conseil d'administration est libre de faire figurer au procès-verbal la déclaration qu'il juge appropriée. Cependant, l'orateur souhaite pour sa part qu'il soit noté que la déclaration de l'intervenant précédent a été faite également au nom de pays qui ne sont pas membres du Conseil d'administration, contrairement à la pratique établie.
- 210.** Après s'être assuré qu'il n'y avait pas d'objection au sein de la commission, le Président a déclaré que le point appelant une décision est adopté tel qu'amendé.

Genève, le 21 mars 2005.

*Point appelant une décision:* paragraphe 207.

## Annexe I

### Observations du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration 292<sup>e</sup> session du Conseil d'administration

Chers amis,

J'ai le plaisir de lancer la discussion officielle de nos propositions de programme et de budget pour 2006-07. Néanmoins, à bien des égards, notre conversation est déjà largement engagée. J'ai pris les dispositions voulues pour mettre assez vite en route un processus continu de consultations avec nos mandants.

#### Composantes de base

Les composantes de base de mes propositions sont les suivantes:

- L'accent est mis sur le travail décent en tant qu'objectif mondial et sur les actions connexes à prendre aux niveaux local, national, régional et international pour qu'il devienne une réalité.
- Une attention particulière est accordée à la continuité – comment renforcer, approfondir et relier les quatre objectifs stratégiques conformément à l'Agenda pour un travail décent.
- Les programmes par pays pour un travail décent offre le cadre unificateur dans lequel les services de l'OIT sont fournis à nos mandants au niveau national.
- Cinq stratégies thématiques sont imbriquées par le biais des objectifs stratégiques en vue de renforcer la nature intégrée du travail décent.
- Des initiatives focales sont proposées dans trois domaines présentant un intérêt particulier pour les mandants: la responsabilité sociale des entreprises, les zones franches d'exportation et l'économie informelle.
- Et une importance particulière est donnée aux capacités institutionnelles pour répondre aux demandes croissantes et pour améliorer notre base de connaissances et notre aptitude à prêter des services.

#### Consultations

Se conformant aux orientations techniques que vous avez données lors des discussions initiales en novembre dernier de la version préliminaire de mes propositions de programme et de budget pour 2006-07, le Bureau a entamé des échanges approfondis avec tous les groupes gouvernementaux régionaux et de nombreux gouvernements ainsi qu'avec le groupe des employeurs et celui des travailleurs. Ces consultations ont permis de procéder à un échange d'informations et de mieux apprécier les positions et points de vue respectifs. Elles nous ont été sans nul doute d'une grande utilité pour mettre au point les propositions que nous vous présentons aujourd'hui.

Et voici de quelles manières: tous les mandants se sont dits attachés à la continuité d'une stratégie régulière à moyen terme, fondée sur les quatre objectifs stratégiques fixés il y a six ans. L'utilité de définir des questions intersectorielles a été reconnue de tous, mais les mandants ont mis en garde contre une trop grande complexité des programmes, de sorte que nous les avons simplifiés.

Dans le même ordre d'idée, nous avons renoncé à l'un de nos projets d'initiative focale et nous avons intégré la question dans un programme déjà existant. Les programmes par pays pour un travail décent ont été plus clairement définis comme le principal outil d'exécution du programme dès lors que le concept a suscité un vif intérêt et a été largement approuvé. Par ailleurs, en examinant de beaucoup plus près nos propositions en matière d'investissements, nous avons trouvé des moyens de les réduire, y compris dans des domaines tels que la sécurité et l'entretien du bâtiment. Certains pays nous ont demandé instamment de protéger les programmes et les ressources régionales: nous les avons écoutés et avons agi en conséquence.

Ce faisant, j'ai observé un nombre considérable de points de convergence. Nous souhaitons tous une OIT plus forte, plus efficiente et plus efficace. Comme vous le savez, je suis fermement décidé à introduire un changement organisationnel pour veiller à ce que l'OIT soit prête à s'adapter à l'évolution de la demande et à adopter les meilleures pratiques afin d'augmenter la qualité et les connaissances. Il ne s'agit pas uniquement de modifier les structures administratives mais de diffuser une culture du changement dans l'ensemble de l'Organisation, au siège et entre le siège et les régions.

## Equilibre

Notre Organisation est diverse, vos intérêts et besoins variés.

Le budget proposé tient compte de votre demande croissante de programmes et de services techniques dans des domaines traditionnels dans le contexte des défis soulevés par la mondialisation. Cela va naturellement de pair avec la nécessité d'un budget d'un niveau raisonnable. Nos propositions visent à répondre à ces demandes qui sont on ne peut plus légitimes mais qu'il est souvent difficile de concilier.

Nous savons tous qu'il n'est pas facile de trouver un juste équilibre. Mes collaborateurs et moi-même avons passé de longues heures à mettre au point ce que nous considérons être un compromis raisonnable.

Chaque budget doit former un tout, répondant aux défis spécifiques de l'heure et aux exigences particulières de l'avenir immédiat.

Le plus important peut-être c'est que notre budget reconnaît que les temps ne sont faciles pour personne. Dans tous vos pays, les budgets publics sont l'objet de pressions et sont étudiés de très près. Cela doit aussi être le cas de notre budget. A une époque où les budgets diminuent alors que la demande s'accroît, nous devons tous faire des choix dont nous devons évaluer les risques et les conséquences.

En fin de compte c'est à vous qu'il appartient de défendre les choix faits ici, devant vos mandants respectifs et devant vos opinions publiques.

Le devoir du Bureau est d'honorer la confiance que vous avez placée en nous et de vous fournir efficacement les services et produits de qualité que vous demandez dans la limite des moyens que vous définirez.

Ce budget vise à protéger, consolider et approfondir les progrès que nous avons accomplis dans le passé en accroissant les ressources affectées aux programmes techniques et aux régions – tout en reconnaissant qu'il faut aussi tenir compte des dépenses extraordinaires et des investissements institutionnels qu'il nous faudra consentir à l'avenir.

## Réaliser des économies réelles

Avec les trois derniers budgets, nous avons fait plus avec moins, en réduisant les dépenses administratives et les dépenses d'appui. Ce budget va dans la même direction et vise à faire encore des économies, à renforcer encore l'efficacité.



Des économies équivalant à 3,5 pour cent du budget 2004-05 ont été identifiées, soit 18,3 millions de dollars. Toutes les unités du Bureau ont contribué à cet effort considérable. Nous proposons une réduction de 24 pour cent des frais de voyage. Nous rationalisons les procédures et structures administratives. Nous avons commencé à réduire les postes de haut niveau et à fusionner les responsabilités en matière de gestion. Le moment venu, ces réformes ainsi que d'autres auront pour effet de renforcer l'efficacité. Là encore, cela correspond à un fort consensus de votre commission.

## **Financer les investissements**

Les ressources disponibles grâce aux économies et aux gains d'efficacité serviront à financer, au titre de la partie I du budget ordinaire, les dépenses en cours qui concernent la mise en valeur des ressources humaines et IRIS.

Nous avons la volonté d'investir dans les compétences et aptitudes de notre personnel. Notre avantage comparatif en tant qu'organisation internationale se fonde sur une solide connaissance du monde du travail. Mais cette base essentielle peut facilement se perdre.

Les mouvements de personnel vont s'accélérer au cours des années à venir et il est donc essentiel de consacrer à la valorisation des ressources humaines des sommes suffisantes. Elles représentent dans notre budget 2,4 pour cent des dépenses de personnel.

En outre, le financement d'un nouveau système d'information est devenu inévitable du fait de l'obsolescence croissante de nos anciens systèmes qui nous ont bien servis, à très peu de frais, pendant longtemps.

Le coût opérationnel annuel d'IRIS a été revu à la baisse et il soutient favorablement la comparaison avec le coût des systèmes d'autres organisations publiques ou privées. Votre commission sera étroitement associée à la définition des futures orientations de la politique à adopter en ce qui concerne IRIS et les technologies de l'information.

## **Investissements institutionnels et éléments extraordinaires**

Les économies réalisées dans la partie I ont permis de financer un élément important de nos besoins d'investissements, mais pas tous. J'en viens donc à la partie IV, qui couvre les investissements institutionnels et les éléments extraordinaires. Nous avons la responsabilité d'assurer la sécurité de notre personnel et l'intégrité de nos bâtiments, de procéder aux mises à jour essentielles de notre technologie de l'information et de prévoir un poste de dépenses extraordinaires pour la Conférence maritime. A la suite de consultations, les chiffres estimatifs initiaux dans ce domaine global ont été révisés à la baisse.

Les dépenses pour assurer la sécurité des personnes augmentent rapidement. Les normes de sécurité évoluent constamment. De nouvelles mesures ont été et sont encore adoptées, concernant de nouvelles installations, de nouveaux équipements et de nouvelles procédures.

L'usure normale d'un matériel et de bâtiments utilisés intensivement nécessite aussi périodiquement de nouveaux investissements dont la rentabilité n'apparaît qu'au bout de plusieurs années. Le débat qui aura lieu au Sous-comité du bâtiment devrait nous guider à cet égard.

J'ai inclus dans la partie IV, dans les dépenses extraordinaires, la tenue de la session maritime de la Conférence internationale du Travail aussitôt que possible en 2006. Cela concerne un secteur vital de notre économie mondialisée.

L'augmentation proposée de 4,3 pour cent en termes réels par rapport au budget de 2004-05 ne compense que partiellement la diminution réelle cumulée de 5,8 pour cent du budget depuis 1996-97. Nos moyens d'investir et de faire des dépenses extraordinaires sont sévèrement restreints parce que le budget est aujourd'hui très inférieur en termes réels, et parce que nous avons déjà considérablement réduit les coûts administratifs et opérationnels dans nos trois budgets précédents, ainsi que dans les présentes propositions.

Je ne doute pas que nous trouverons un moyen de financer les dépenses extraordinaires énumérées dans la partie IV de mes propositions. Il est clair qu'il sera très difficile d'absorber dans la partie I les dépenses détaillées dans la partie IV.

### **Les augmentations de coûts sont déterminées en dehors du BIT**

Vous n'ignorez pas que la rémunération du personnel – qui représente la plus grande partie de la provision pour les augmentations de coûts – échappe largement au contrôle du Conseil d'administration du BIT. Nous sommes tenus de suivre les décisions qui s'appliquent au système commun des Nations Unies, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale.

Les estimations des augmentations de coûts pour les biens et les services acquis par le BIT sont fondées d'un point de vue technique et prudentes, conformément à la pratique habituelle du Bureau.

### **Définir le cap à suivre**

Un budget établit des politiques, précise les possibilités et définit le cap à suivre.

L'orientation que vous avez fixée a aidé le BIT à toucher les gens dans leur vie réelle et répond aux priorités générales déclarées de nos mandants par le biais de notre Agenda pour un travail décent. Les choix que vous faites maintenant guideront notre avenir – et montreront au public dans quelle mesure les gouvernements, les employeurs et les travailleurs soutiennent notre structure tripartite, unique en son genre.

Rappelons-nous que nos prédécesseurs nous ont laissé un héritage vivant – la mission d'être fidèles à nos valeurs et de rester pertinents dans un monde qui évolue sans cesse. Nous avons connu des difficultés et les temps ont parfois été durs. Nous avons chaque fois fait face à la situation et triomphé ensemble des difficultés. Je ne doute pas que nous y parviendrons encore, avec détermination et dévouement, en étant centrés sur l'avenir, et avec la volonté de trouver des solutions qui soient acceptables pour tous.

Je vous remercie de votre attention.

\* \* \*

## Annexe II

### Réponse intérimaire du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration

Chers amis,

Merci beaucoup pour ce débat très nourri.

Je dois dire que ces réunions sont toujours, pour moi, une source d'enseignement.

Je crois que c'est très enrichissant pour chacun d'entre nous de constater le partenariat très solide entre le Conseil d'administration – vous, les représentants du tripartisme qui décident de l'orientation stratégique de l'OIT – et le Bureau, chargé de la mise en œuvre de vos décisions, et de vous faire rapport sur les mesures prises dans le cadre du processus budgétaire stratégique.

Ce qui est le plus stimulant pour nous tous, je crois, c'est le niveau de consensus assez élevé que vous avez atteint quant à l'orientation que vous voulez donner à l'OIT.

Vous avez tous insisté sur l'importance que vous attachez à l'Organisation, votre satisfaction de ce que nous faisons et, bien évidemment, votre conviction que, sur bien des questions, nous pouvons faire encore mieux. Et je suis d'accord avec vous. Je vous remercie des diverses orientations que vous nous avez données en vue d'une plus grande efficacité et d'une plus grande efficience.

Je constate l'existence parmi vous d'une approche positive.

Je vois une volonté de trouver un dénominateur commun pour les questions de programme et de budget.

Je suis sûr que nous pouvons nous appuyer sur cette volonté pour aller de l'avant et nous mettre d'accord, au cours de cette session du Conseil d'administration, sur une proposition qui obtiendra un consensus et que nous pourrons présenter à la Conférence.

C'est dans cet esprit que je donnerai des réponses à la fois à certaines questions relatives au programme que vous avez soulevées au cours du débat général et au sujet de la proposition de budget que je vous soumettrai la semaine prochaine pour examen.

J'aimerais faire ici trois observations d'ordre général:

Premièrement, je crois que nous avons tous tiré profit du processus de consultations ouvertes entrepris depuis notre réunion de novembre jusqu'à notre discussion de cette semaine. Cela a beaucoup aidé le Bureau à élaborer les propositions, et j'aimerais remercier les nombreux intervenants qui ont rendu hommage au fait que les propositions reflétaient plus précisément leurs intérêts et qu'elles répondaient à de nombreuses préoccupations soulevées au cours de la discussion de novembre et après.

J'ai apprécié le temps consacré à ce processus et les efforts déployés par les gouvernements et les groupes des employeurs et des travailleurs, à travers leur participation aux réunions et les observations écrites qu'ils ont faites.

Deuxièmement, je me félicite de l'appui très large apporté au cours du débat général aux grandes lignes et à la stratégie des propositions. On a beaucoup appuyé les éléments principaux, qui sont:

- de faire du travail décent un objectif mondial;
- d'assurer une continuité;

- de renforcer les travaux techniques de fond portant sur les quatre objectifs stratégiques, compte dûment tenu, lors de leur mise en œuvre, des cinq stratégies thématiques;
- d'élaborer des programmes par pays pour un travail décent comme principal mécanisme d'exécution au niveau des pays, avec une forte participation tripartite;
- de renforcer nos capacités institutionnelles.

Troisièmement, on a beaucoup appuyé le renforcement de notre action dans les régions où nous sommes le plus près des mandants.

Comme vous le savez, c'était là une priorité de mes trois précédents budgets, qui a abouti à une augmentation en dollars constants de 5,6 pour cent pour les régions, et de 2,8 pour cent pour les programmes techniques. (Joe – Administratif)

Les programmes par pays pour un travail décent (PPTD) ont été favorablement accueillis comme un moyen de concentrer l'action nationale et de mobiliser les ressources dans l'ensemble du Bureau. Nous veillerons à ce que l'élaboration des PPTD bénéficie d'un appui adéquat, avec la participation des mandants tripartites, en tenant compte des priorités nationales et régionales.

Nous devons tous œuvrer de concert pour faire en sorte que les objectifs des PPTD soient pris en compte dans le cadre du PNUAD, des stratégies pour la réduction de la pauvreté et des initiatives de coopération bilatérale pour le développement dans les pays où ces programmes sont mis en œuvre.

Comme vous le savez, votre examen de mes propositions est repris dans un rapport spécial de vos débats, le rapport II à la Conférence, qui rend fidèlement compte de vos questions, observations et suggestions. C'est sur cela que s'appuie le Bureau pour planifier l'exécution du programme et budget. Le premier rapport sur cette exécution vous sera fait en 2006.

Cela étant dit, permettez-moi brièvement de revenir sur certains des points spécifiques que vous avez soulevés:

L'emploi, notamment l'emploi des jeunes, a été jugé prioritaire pour toutes les régions, du côté des employeurs comme des travailleurs. Nous devons répondre de manière appropriée à cette demande lors de l'exécution de notre programme et budget au siège et dans les régions. Nous devons également nous pencher sur la question de la baisse notable du niveau des ressources extrabudgétaires que nous connaissons depuis ces dix dernières années environ dans ce domaine. Nous devons proposer des modes de coopération technique nouveaux et convaincants. C'est là une question que la Commission de l'emploi et de la politique sociale devrait examiner.

Le fait que les normes internationales du travail sont la pierre angulaire de la Constitution de l'OIT a été rappelé plusieurs fois, de même que l'importance de nos projets de coopération technique sur le travail des enfants et la mise en œuvre de la Déclaration.

Les décisions en matière budgétaire doivent garantir que nous nous acquittions correctement des responsabilités qui nous sont dévolues dans ce domaine. Si le Conseil d'administration décide par exemple qu'un cas grave nécessite l'intervention d'une commission d'enquête, il faudra que les ressources soient disponibles.

Le Conseil d'administration prend régulièrement un certain nombre de décisions sur des sujets divers pour lesquelles il faut trouver un financement.

Je suis déçu de constater que la provision pour les dépenses imprévues a reçu peu de soutien car, de ce fait, les possibilités pour le Conseil d'administration de décider d'agir se trouveront plus limitées.

Comme cela a été dit pour les cas du Bélarus et du Myanmar ou bien encore de la Colombie, les décisions du Conseil d'administration ont de lourdes incidences financières que l'on ne peut prévoir.

### ***Amélioration de la gestion axée sur les résultats et de la budgétisation***

Plusieurs d'entre vous ont insisté sur la nécessité de rendre nos performances plus mesurables, mieux liées aux budgets et plus clairement planifiées du point de vue des principaux produits et activités prévus. Je suis d'accord. Je pense que nous nous sommes améliorés et que les indicateurs de performance sont plus mesurables. Mais nous pouvons faire mieux.

Une pensée analytique plus claire, alliée à l'utilisation de la nouvelle technologie IRIS, nous permettra de conforter ces améliorations. L'exercice biennal 2006-07 sera le premier pour lequel la budgétisation IRIS sera pleinement appliquée, et je suis déterminé à ce qu'il en découle de meilleurs résultats en termes de planification et d'établissement de rapports, comme vous l'avez demandé.

Pour répondre aux améliorations demandées, la commission discutera en novembre de l'évaluation externe de la gestion axée sur les résultats et de la budgétisation au BIT. Une autre discussion aura lieu, en novembre également, sur la politique d'évaluation et le rôle de la nouvelle unité d'évaluation.

Sur la question de la mesure des résultats et des nombreuses suggestions faites pour élaborer des indicateurs de performance plus précis répondant à votre attente, j'envisage de demander à tous les programmes du BIT d'établir, dans le cadre de la planification de l'exécution du budget 2006-07, des critères quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer les progrès accomplis pour chacun des résultats opérationnels.

Si approprié, cela sera lié aux programmes par pays pour un travail décent, et il vous en sera rendu compte dans le rapport intérimaire sur l'exécution du programme pour 2006.

Cette procédure devra être assez légère et ne pas peser sur l'exécution des programmes, mais elle répondra à votre demande d'informations plus spécifiques.

Les directeurs exécutifs et les directeurs régionaux auront la responsabilité de mener cette initiative.

La nécessité d'avoir une structure des grades plus équilibrée a été évoquée par beaucoup d'orateurs. Je souhaite confirmer ce que j'ai déjà dit sur l'abaissement de la moyenne des cadres par rapport au niveau qu'elle a atteint, et j'ai déjà pris des décisions au niveau supérieur. Je poursuivrai cet effort à mesure que les départs à la retraite offriront des possibilités aux niveaux P.5 et au-delà.

Il est important que nous utilisions les ressources dégagées pour rajeunir le Bureau et incorporer, d'une manière stable, de jeunes responsables dans les domaines d'activité prioritaires de notre programme et budget.

### ***Ressources extrabudgétaires par rapport aux ressources du budget ordinaire***

Des préoccupations ont été exprimées concernant l'augmentation croissante du pourcentage de ressources extrabudgétaires par rapport au budget ordinaire et le risque réel qui en découle, à savoir que le travail de l'OIT reflète les priorités des donateurs davantage que celles du Conseil d'administration. Il n'est pas jugé bon que pour ses fonctions fondamentales le Bureau dépende des ressources extrabudgétaires.

Ma première réaction est de remercier les pays qui ont confié à l'OIT des ressources qu'ils n'ont aucune obligation de mettre à notre disposition. Il est évident que ces

ressources nous permettent d'accroître la portée de nos programmes. Mais, et beaucoup l'ont souligné, cette contribution positive n'est pas exempte de problèmes.

Dans le même temps, on nous demande de façon constante davantage de coopération technique, et le budget ordinaire n'augmente pas de manière à nous permettre de répondre à ces demandes.

Le Bureau travaille bien avec les donateurs pour s'assurer que les activités ainsi financées relèvent pleinement du mandat de l'OIT et qu'elles sont en accord avec les priorités fixées par le Conseil d'administration.

J'ai espoir que les programmes par pays pour le travail décent contribueront à convaincre les donateurs de répondre aux priorités locales déterminées par les mandants.

Une discussion plus détaillée sur ces questions serait utile au sein du Conseil d'administration.

## **IRIS**

Vous avez déjà débattu d'un document distinct sur IRIS. Mais je pense que nous pouvons améliorer la gouvernance de nos politiques en matière de technologie de l'information. Je suis favorable à l'établissement d'un sous-comité de la PFA sur les technologies de l'information et de la communication, du type du Sous-comité du bâtiment.

Cela répondrait aux demandes en faveur d'un contrôle accru qui ont été exprimées. Je suis convaincu que vous approuverez des arrangements qui réduiront au minimum le coût de fonctionnement de ce sous-comité.

Par ailleurs, dès qu'IRIS sera stabilisé au siège, l'accent sera mis sur des objectifs spécifiques: déploiement sur le terrain et étude de procédé permettant de réaliser des économies. Le Bureau s'emploie dès maintenant à mettre en place la structure organisationnelle requise pour atteindre ces objectifs.

## **Situation de l'excédent 2000-01**

En novembre dernier, le Bureau a fait rapport sur l'utilisation – allocations et dépenses – de l'excédent de 2000-01 au 1<sup>er</sup> septembre 2004 dans le document GB.291/PFA/7. A cette date, un montant d'environ 7,9 millions de dollars n'avait pas été alloué, et le Bureau avait indiqué que les préparatifs relatifs aux ressources restantes étaient bien avancés.

Depuis, j'ai approuvé, parmi d'autres, des propositions concernant des mesures pour la sécurité du personnel, une action faisant suite au tsunami en Asie, le suivi du Sommet extraordinaire sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté en Afrique, et un programme interaméricain pour la promotion du travail décent.

Le solde des allocations se monte aujourd'hui à 2,7 millions, somme qui se situe dans la limite des ressources réservées pour les régions et pour laquelle des propositions sont à un stade avancé d'élaboration.

En ce qui concerne le niveau du budget, je comprends fort bien que chacun se heurte à des contraintes financières.

Je tiens à remercier les groupes et les pays qui ont appuyé mes propositions en dépit d'une situation économique nationale souvent difficile.

Permettez-moi aussi de remercier chacun d'entre vous de l'attitude constructive dont vous avez fait preuve lors du débat sur le budget.

J'ai pris note des nombreuses suggestions concernant des gains d'efficacité et des possibilités d'économies qui ont été émises sur certaines des propositions relatives aux investissements institutionnels et aux objets de dépenses extraordinaires.

Nous devons les examiner avec attention. Nous avons tous besoin de temps pour ce faire, car les décisions relatives à certaines de ces propositions relèvent du Conseil d'administration. A cet égard, je souhaite rappeler les économies réalisées dans les trois derniers budgets, à savoir 13,1 pour cent pour les services d'appui et 9,6 pour cent pour les organes directeurs.

Il s'agit de trouver un compromis équilibré entre protéger les ressources réelles pour les programmes techniques et les régions et trouver de nouvelles ressources et possibilités d'économies ou réduire, voire différer, certains investissements institutionnels.

Je me fais un plaisir de travailler avec vous dans un esprit constructif pour trouver cet équilibre au cours de la présente session du Conseil d'administration.

\* \* \*

## Annexe III

### **Réponse du Directeur général à la Commission du programme, du budget et de l'administration 292<sup>e</sup> session du Conseil d'administration**

Chers amis,

La semaine dernière, nous avons eu une discussion éclairante sur mes propositions de programme et de budget pour 2006-07. C'était le point d'arrivée d'un long processus de consultation qui a commencé il y a presque deux ans, s'est intensifié pendant et après la session de novembre dernier du Conseil d'administration, et nous amène à la réunion d'aujourd'hui.

Ces discussions et ces consultations ont été très précieuses pour définir le cours de notre Organisation durant la prochaine période biennale, dans le cadre du travail décent comme objectif global. Je crois pouvoir dire au nom de tous que nous ne sommes plus si loin d'atteindre un programme et budget équilibré, répondant aux besoins de nos mandants et aux aspirations de tous ceux qui sont concernés par le monde du travail.

Beaucoup ont appuyé l'orientation stratégique des propositions que je vous ai soumises et je tiens à vous en remercier.

J'ai répondu à la discussion générale la semaine dernière et je vais maintenant traiter des questions financières.

Au cours de la discussion, vous avez été nombreux à approuver et à prôner l'adoption de ma proposition d'une croissance réelle de 4,3 pour cent du budget ordinaire; parmi vous, il y avait notamment le groupe des travailleurs, le groupe des gouvernements africains et plusieurs membres des groupes des Amériques et de l'Europe. Le groupe des employeurs n'y a pas paru opposé, à partir du moment où cela était bien expliqué. D'autres ont demandé que les propositions figurant dans la partie IV soient restreintes et hiérarchisées, mais ont soutenu l'idée d'une croissance réelle là où cela se justifiait pleinement.

Cet appui suppose, dans bien des cas, un réel sacrifice économique de votre part, et je suis touché de la confiance que vous manifestez dans la valeur du travail de notre Organisation et de votre disposition à assumer une charge financière accrue. Merci de votre engagement.

Au cours du processus, l'ensemble des pays en développement ont demandé, et en cela ils ont été appuyés par beaucoup d'autres, que l'on préserve les budgets régionaux; le travail décent pour les jeunes a suscité une forte adhésion générale de même que la nécessité de tenir la session maritime de la Conférence.

Dans le même temps, les plus gros contributeurs ont indiqué clairement que leur situation économique ne leur permettait pas d'approuver le niveau proposé de budget.

Ils ont demandé à plusieurs reprises que l'on opère des coupes importantes. Mais, même dans ces cas, les commentaires sur nos travaux ont été encourageants et les propositions qui ont été faites visaient à protéger, voire à renforcer, nos programmes techniques fondamentaux.

Je comprends les difficultés financières qui ont été mises en avant, j'apprécie à sa juste valeur l'approche positive dont on a témoigné et je souhaite la préserver dans toute la mesure possible.

Comme vous le savez, économies et surcroît d'efficience ont été les maîtres mots de mon action depuis que je suis Directeur général. Nous n'avons cessé de transférer des



volumes non négligeables de ressources de la rubrique administrative aux secteurs techniques et aux régions qui fournissent des services directs aux mandants. La même voie a été suivie dans les propositions qui vous sont présentées, avec des économies dans divers domaines totalisant 18,3 millions de dollars.

J'ai engagé d'intenses consultations tant avec les mandants qu'au sein du Bureau pour essayer de trouver le juste équilibre entre la demande de protéger et d'accroître les ressources pour certaines activités et la demande d'opérer des coupes sombres. Comme vous pouvez l'imaginer, cela n'a pas été facile. J'espère que vous appréciez tous l'effort honnête déployé par le Bureau pour vous soumettre une proposition exploitable.

## Répondre à vos priorités

Permettez-moi d'aborder en premier les ajustements positifs qui répondent aux grandes priorités que vous avez identifiées.

La décision clé qui se présente à vous est de rétablir à 100 pour cent le financement prévu pour les régions. Je n'approfondirai pas ce point qui est pour moi une priorité constante. Nous faisons en sorte de garantir, à nouveau, qu'en dépit d'une situation budgétaire contrainte on ne touche pas aux ressources disponibles pour servir nos mandants aux niveaux national et régional.

Je prends note de l'ampleur du soutien que vous avez manifesté dans vos débats à l'égard des questions relatives à l'emploi et, plus particulièrement, l'emploi des jeunes. Je propose donc que le 1,9 million de dollars d'augmentation des ressources du budget ordinaire destiné aux régions pour atteindre un financement à 100 pour cent soit ciblé sur un programme d'initiatives tripartites pour le travail décent des jeunes. L'élaboration des détails de cette initiative tripartite, y compris un cadre axé sur les résultats, fournirait une base de suivi très concrète pour la discussion de la promotion de l'emploi des jeunes à la Conférence internationale du Travail cette année. Cela répondrait non seulement aux demandes des mandants mais aussi à cet objectif clé du Millénaire pour le développement qui relève sans conteste de notre mandat et qui sera examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre.

Une autre demande essentielle concernait la nécessité d'assurer le financement de la Conférence maritime. Sur ce point-là aussi, je suis entièrement d'accord. Les travaux préparatoires entrepris, malgré la complexité des problèmes qui restent à résoudre, montrent à quel point cette entreprise normative pourrait revêtir une importance historique. La consolidation des conventions maritimes est un exercice novateur tant sur le plan du dialogue social que des méthodes modernes d'élaboration des normes.

Je vous ai donc proposé d'inscrire au budget ordinaire 2,4 millions de dollars afin que puisse être tenue une Conférence maritime moins onéreuse. Nous continuerons à rechercher des ressources extrabudgétaires qui permettraient la tenue d'une conférence bénéficiant de toutes les ressources que cet important sujet mérite et qui pourraient contribuer à son suivi.

Un fort soutien s'est également exprimé en faveur des trois initiatives focales proposées concernant les zones franches d'exportation, la responsabilité sociale des entreprises et l'économie informelle. Certains d'entre vous ont demandé pourquoi aucune ressource n'était affectée à ces initiatives.

Comme expliqué dans le programme et budget et dans ma propre préface, la gestion de chacune des initiatives relèvera de la responsabilité d'un secteur technique, mais elles seront mises en œuvre de manière intégrée grâce à l'utilisation de ressources affectées à toutes les unités pertinentes du BIT au siège et dans les régions.

Cela sera organisé dans le courant de cette année et deviendra pleinement opérationnel lorsque ce budget sera mis en œuvre. Toutes ces informations vous seront

communiquées lorsque le Bureau fera rapport sur l'exécution du programme. Permettez-moi de souligner en particulier l'importance que le groupe des travailleurs a accordée à nos travaux sur les zones franches d'exportation. Ses commentaires sur l'élaboration de cette initiative ont été pleinement pris en compte.

La suppression de la couverture par le *Compte rendu provisoire* des débats en plénière de la Conférence internationale du Travail a suscité quelques inquiétudes. Compte tenu de la situation budgétaire, je n'ai pas rétabli la totalité des ressources affectées, mais je propose qu'un enregistrement numérique des débats de la Conférence soit effectué et qu'il soit disponible sur DVD pendant la session et par la suite, le budget prévu s'élevant à 250 000 dollars. Si cette expérience échouait, nous pourrions réexaminer ultérieurement le système en place.

Je souhaiterais signaler deux postes du budget ordinaire dont les ressources n'ont pas été réduites malgré les pressions exercées: la coopération technique et le Centre de Turin.

Enfin, permettez-moi de dire que je considère que les programmes par pays pour un travail décent sont un moyen pour nous de poursuivre le dialogue sur les priorités au plan national. Dans chaque pays, les mandants seront en mesure d'exercer une influence sur le travail effectivement accompli pendant l'exécution du programme et budget. Nous vous ferons ensuite rapport sur l'utilisation stratégique des ressources.

## Où faire des économies dans un budget restreint?

Je dois en venir maintenant à la question difficile de savoir comment nous pouvons réduire le niveau du budget. Pour formuler mes propositions dans ce domaine, je me suis inspiré d'un grand nombre des idées que vous avez formulées pour réaliser des économies, des échanges que nous avons eus sur leur faisabilité respective à ce stade, et j'ai établi des priorités comme vous me l'aviez demandé. Il me fallait en outre protéger, voire améliorer si possible, nos capacités fondamentales de servir nos mandants. Mais je me suis surtout efforcé de répondre autant que possible aux demandes des principaux bailleurs de fonds qui souhaitent une «diminution substantielle» du niveau du budget.

Par conséquent, j'ai réduit la partie IV du budget de 15,9 millions de dollars. Il ne reste plus que 5,8 millions de dollars pour couvrir les éléments les plus essentiels, à savoir:

- La sécurité: 2 670 000 dollars. En outre, la contribution existante des budgets régionaux aux coûts du Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU (anciennement UNSECOORD) demeurera de 1,1 million de dollars. Cela signifie que la provision pour les normes de sécurité minimum est entièrement maintenue. Cependant, comme je l'ai indiqué dans ma précédente réponse, c'est là un domaine où les coûts sont en expansion et où il peut y avoir des dépenses imprévues.
- Les locaux: 600 000 dollars. Nous pourrions ainsi procéder à une étude approfondie des besoins à la fois au siège et sur le terrain, ainsi qu'à un certain nombre de réparations urgentes. Le Sous-comité du bâtiment examine la meilleure façon de trouver les ressources nécessaires.
- Les technologies de l'information et de la communication: 1 040 000 dollars. Cela nous permettra de proposer au nouveau Sous-comité des technologies de l'information et de la communication, si vous décidez de le créer, de procéder aux dépenses actuelles les plus urgentes, mais cette somme n'inclut pas de provision permettant de renflouer le Fonds pour les systèmes informatiques pour faire face aux besoins futurs.
- Une contribution à la session maritime de la Conférence internationale du Travail de 1,5 million de dollars. Ce financement, ajouté à un redéploiement des ressources dans la partie I se montant à 900 000 dollars, permettra d'allouer 2,4 millions de dollars à une session dont les coûts devront être réduits au minimum.

- Une réduction de 1,6 million de dollars au titre du renforcement des capacités du personnel dans les unités au siège.
- Le maintien de la réduction de 4,5 millions de dollars pour les mouvements de personnel. Le budget des programmes sera ajusté en conséquence, comme les années précédentes.

J'ai également procédé à des ajustements dans la partie I du budget, à savoir:

- La retenue de 400 000 dollars dans le budget de la Conférence internationale du Travail correspondant à la suspension de la Commission des résolutions en 2006, afin de contribuer au coût de la session maritime. Je rappelle qu'il existe une procédure pour les résolutions urgentes, le cas échéant, et que nous pourrions rétablir cette commission dès que les ressources le permettront. Cette réserve ne sera pas nécessaire si la Conférence peut être organisée à un moindre coût ou avec l'appui de ressources extrabudgétaires.
- La retenue de 500 000 dollars dans la Réserve pour les réunions techniques, également pour contribuer à l'absorption du coût de la session maritime.
- La suppression d'un poste de la catégorie des services organiques dans le budget du Département de l'intégration des politiques.
- La suppression d'un poste de la catégorie des services organiques dans le budget du Département des activités sectorielles.
- La suppression de la subvention de 66 000 dollars environ à l'Ecole internationale de Genève.

La provision pour les dépenses imprévues a été ramenée à son niveau de 2004-05, soit 875 000 dollars.

Enfin, j'ai procédé à des ajustements de la provision destinée à couvrir les augmentations de coûts.

D'une manière générale, j'ai supprimé ou fortement réduit toutes les provisions destinées à couvrir les augmentations de coûts qui sont réelles mais qui ne résultent pas d'obligations au titre du Statut du personnel, des décisions de l'Assemblée générale, ou d'autres obligations contractuelles. En pratique, cela signifie que nous absorberons des augmentations de coûts d'un montant de 6,1 millions de dollars, que nous avons pleinement justifiées par de prudentes références à l'inflation et aux autres facteurs connexes. Nous nous efforcerons de réaliser des gains d'efficacité afin de fournir la même quantité et la même qualité de services aux mandants.

J'aimerais attirer votre attention sur un changement particulier dans les augmentations de coûts concernant les frais de voyage. J'ai supprimé des montants correspondant aux suppléments aux indemnités journalières de subsistance qui sont versés aux hauts fonctionnaires et aux délégués aux réunions. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, le supplément maximum destiné aux hauts fonctionnaires et aux délégués sera de 15 pour cent, ce qui est dans les limites fixées par la Commission de la fonction publique internationale. Compte tenu de cette mesure, le montant total des réductions des augmentations de coûts sera d'environ 500 000 dollars.

## **Autres considérations budgétaires**

Dans mes propositions initiales et au cours de vos débats, plusieurs autres suggestions d'économies, d'ajustements et d'investissements ont été faites.

Vous avez été informés que, dès que le système IRIS sera pleinement opérationnel et stable au siège, les deux priorités absolues du Bureau seront le déploiement progressif du système sur le terrain et la réalisation d'économies. Vous le savez, lorsque des procédures

plus efficaces supposent des réductions de personnel, la réalisation d'économies peut prendre du temps. Je travaillerai avec le Syndicat du personnel pour minimiser les incidences sur les personnes par le biais du recyclage et du redéploiement. Nous ferons rapport régulièrement sur les coûts, les économies et les avantages induits par le système IRIS au Sous-comité des technologies de l'information et de la communication, si vous décidez de le créer.

Plusieurs d'entre vous considèrent qu'un réexamen en profondeur des structures extérieures pourrait déboucher sur de substantielles économies. Comme indiqué dans mes propositions, j'entreprendrai un examen de la représentation de l'OIT dans les pays développés, l'objectif étant de réaliser un million de dollars d'économies pendant la période biennale 2006-07.

Dans le cadre de cet examen, nous étudierons activement toutes les formules envisageables, y compris l'adoption de nouvelles modalités de financement avec les pays hôtes, la réduction de la taille et de l'effectif des bureaux et la possibilité de fermer certains d'entre eux. Selon les besoins, tout ou partie de ces économies seront affectées à l'amélioration des services dans les régions où elles seront réalisées.

Un examen en profondeur couvrant toutes les régions demandera du temps. Je suis prêt à entreprendre cette opération, étant toutefois entendu qu'elle ne pourra donner des résultats valables que s'il se dégage un large consensus à ce sujet au sein du Conseil d'administration. Par ailleurs, il faudra donner au Bureau des orientations claires sur les critères et priorités que vous souhaitez retenir. Compte tenu de la complexité des questions en jeu et de la nécessité de larges consultations et d'un consensus au sujet de la direction à suivre, j'accueillerai avec intérêt vos orientations à ce sujet.

L'étude proposée de nos besoins en locaux nous donnera des informations indépendantes, fiables et détaillées qui constitueront la base des discussions futures sur le programme d'entretien et les modalités de financement. Nous étudierons aussi les options en matière de financement au sein du Sous-comité du bâtiment.

Une autre série de questions stratégiques se posent à propos des ressources humaines. Comme l'a proposé le Commissaire aux comptes, nous devons investir davantage dans la valorisation du personnel, étant toutefois entendu que nous ne pourrions pas y affecter toutes les ressources nécessaires au cours de la prochaine période biennale. La discussion qui aura lieu en novembre à propos des propositions complètes de révision de la stratégie en matière de ressources humaines, y compris en ce qui concerne la définition de cibles et d'indicateurs clairs pour le rééquilibrage de la structure par grades, nous permettra de déterminer la direction à suivre dans l'avenir.

J'ai la volonté de rationaliser la gestion et de faire en sorte que toutes les vacances de postes soient considérées comme une occasion de proposer des postes à des grades inférieurs. Cela dit, nos ressources humaines doivent être renforcées car notre expérience et notre mémoire institutionnelle se perdent à un rythme accéléré. Nous devons consacrer des ressources aux mesures d'incitation et à la formation nécessaires à une véritable initiative en faveur des jeunes professionnels. Les économies qui seront réalisées grâce à la restructuration de la composition par grades devraient être affectées à ces priorités.

Plusieurs suggestions concernent les économies qui pourraient être faites sur les réunions, y compris celles du Conseil d'administration et de la Conférence internationale du Travail. En premier lieu, permettez-moi de souligner que je propose des ajustements et des économies dans ce domaine, par exemple une solution moins coûteuse pour le *Compte rendu provisoire* ou une réaffectation en faveur de la session maritime de ressources provenant de la Réserve pour les réunions techniques. Les améliorations à apporter au fonctionnement du Conseil d'administration et de la Conférence, qui suscitent une réflexion commune depuis longtemps, font l'objet d'un document soumis à la présente session du Conseil d'administration.

Cependant, ces discussions n'ont pas permis d'identifier des possibilités d'économies. En ce domaine, le sort du Bureau est entre vos mains. Les consultations ont montré que les réunions régionales et les réunions sectorielles sont très appréciées et que toute proposition tendant à réduire les dépenses qu'elles occasionnent exigerait une large convergence de vues.

Nombre de ces questions, ainsi que d'autres, en particulier les technologies de l'information et de la communication et la rénovation du bâtiment, exigent l'adoption d'un budget d'investissement. Dans notre situation budgétaire délicate, je suis déçu que nous ne puissions pas commencer à réunir les fonds destinés aux investissements que nécessiteront les besoins futurs. J'aborderai de nouveau cette question avec vous avant le prochain débat budgétaire.

Certains de vous espèrent qu'une partie du budget pourra provenir de contributions volontaires.

J'apprécie énormément la générosité des donateurs qui financent notre programme extrabudgétaire et j'espère que nous pourrions étendre ce complément important à l'action que nous menons dans le cadre du budget ordinaire.

En même temps, je suis conscient que, pour de bonnes raisons, les ressources extrabudgétaires sont concentrées sur l'action qui concerne directement les mandants. Il y a peu de chances que nous bénéficions de ressources extrabudgétaires pour le financement des investissements relatifs à l'infrastructure dont a besoin l'OIT pour fonctionner, aussi essentiels que soient ces investissements. Je demande donc quatre choses:

- premièrement, que les donateurs intègrent clairement l'Agenda pour un travail décent dans leurs priorités en matière de coopération pour le développement, de façon à assurer une augmentation équilibrée des ressources affectées aux quatre objectifs stratégiques;
- deuxièmement, que les donateurs œuvrent avec nous à l'élaboration de projets et de programmes incluant davantage de ressources nécessaires à l'exécution des projets sur le plan de la gestion comme sur les plans technique et administratif;
- troisièmement, que les donateurs, pour répondre aux nombreux appels lancés ici en faveur d'un renforcement des évaluations, fournissent dans le cadre de leurs contributions des ressources spécifiquement destinées à l'évaluation des programmes et des projets;
- quatrièmement, ce qui est très important, que vous suiviez dans ce que vous appuyez les priorités fixées par le Conseil d'administration pour les activités entrant dans le cadre de notre programme.

## Plaidoyer pour un consensus

Permettez-moi de résumer mes propositions.

Les régions et les objectifs stratégiques de l'emploi et du dialogue social ont été renforcés par des initiatives tripartites sur le travail décent pour les jeunes. La session maritime de la Conférence internationale du Travail a été financée pour renforcer l'objectif stratégique relatif aux activités normatives. Nous avons ajouté une proposition à plus faible coût pour résoudre la question du *Compte rendu provisoire*. Les investissements prévus pour les locaux et les technologies de l'information ont été fortement réduits. Les crédits alloués à tous les départements du siège ont été légèrement réduits par suite de l'abaissement des ressources affectées au perfectionnement du personnel. Là où nous nous accommodons déjà des prescriptions et des exigences, comme dans le cas des mouvements de personnel et d'une partie de la sécurité, ils ont été entièrement absorbés. Nous avons supprimé ou fortement diminué toutes les provisions destinées à couvrir les augmentations de coûts qui ne sont pas fondées sur des obligations statutaires ou contractuelles. Nous

avons diminué les frais de voyage et les crédits destinés au Département de l'intégration des politiques et au Département des activités sectorielles. Ces réductions s'ajoutent à la réduction de 24 pour cent des frais de voyage déjà intégrée dans le budget.

Le résultat net de ces changements est que mes propositions sont maintenant inférieures de 23,3 millions de dollars au montant total indiqué dans le document GB.292/PFA/8. Nous avons préservé une croissance réelle de 1,1 pour cent, mais seulement en absorbant 6,1 millions de dollars d'augmentations de coûts. Les augmentations de coûts se situent maintenant à 6,2 pour cent. La proposition de budget recalculée s'élève maintenant à 568,6 millions de dollars. Le document GB.292/PFA/8/1, qui a déjà été distribué, fournit les détails financiers de ces propositions révisées.

Monsieur le Président, mes amis,

Ces propositions sont, pour différentes raisons, difficiles pour nous tous. Je peux vous assurer qu'il n'est pas facile de dégager de telles économies dans un budget comme le nôtre. Je m'inquiète de ce que nous n'investirons pas prudemment dans notre avenir et que nous répondrons à encore moins de demandes de nos services. En même temps, je ne peux pas ignorer la situation économique difficile dans laquelle se trouvent beaucoup de vos pays.

Je dois avouer que ce n'est pas sans une certaine frustration que j'observe tout l'appui que recueillent nos programmes et combien il est difficile de trouver les ressources nécessaires pour répondre à la demande de nos services qui ne cesse de croître.

Je comprends parfaitement ceux d'entre vous qui sont déçus.

J'espère sincèrement que chacun des membres de ce Conseil d'administration sera en mesure d'appuyer ces propositions. Elles sont le fruit de consultations exceptionnellement intenses. Elles offrent, j'en suis convaincu, une réponse équilibrée à la nécessité de trouver un consensus dans des circonstances difficiles. Elles sont aussi, à mon avis, difficilement compressibles.

Les perspectives d'avenir sont entre vos mains. Cette proposition représente un effort honnête pour répondre à vos exigences contradictoires. J'espère que l'esprit qui a régné et permis un consensus de si haut niveau autour des activités proposées dans le cadre de notre programme permettra maintenant un consensus sur les questions financières et que ces propositions seront acceptées.

Je vous remercie de votre attention.

\* \* \*